



Service d'évaluation et de contrôle médicaux

RAPPORT
Le cliché panoramique chez les licenciés
en sciences dentaires

31 mai 2013

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
CONTEXTE.....	4
A. ORIGINE DE L'ÉTUDE	4
B. OBJECTIF	9
C. CADRE LÉGAL	9
D. APERÇU DE LA LITTÉRATURE.....	10
MÉTHODOLOGIE.....	11
RÉSULTATS.....	13
A. INTRODUCTION.....	13
B. RÉPARTITION DES INDICATIONS ET DES CIRCONSTANCES MENTIONNÉES ..	15
C. RÉSULTATS PAR INDICATION.....	20
D. EVALUATION DES PRESTATIONS OPG.....	56
E. INCIDENCES FINANCIÈRES	57
F. ANALYSES DE LA RÉPARTITION DES CARACTÉRISTIQUES EN FONCTION DU NOMBRE DE PRESTATIONS OPG EFFECTUÉES EN 2008	59
DISCUSSION.....	60
CONCLUSION.....	61
PROPOSITIONS	61

INTRODUCTION

Le cliché panoramique (ou orthopantogramme OPG) est une prestation dentaire pour laquelle des indications spécifiques existent. La prestation OPG ne peut être attestée qu'une seule fois par année civile, sauf autorisation préalable du médecin-conseil.

Le département Évaluation du SECM a fait deux constatations importantes :

- le nombre de prestations est réparti de manière assez inégale entre dispensateurs de soins, surtout chez les licenciés en sciences dentaires (LSD)
- les dépenses de l'AMI relatives à ladite prestation ont énormément augmenté au cours des 10 dernières années.

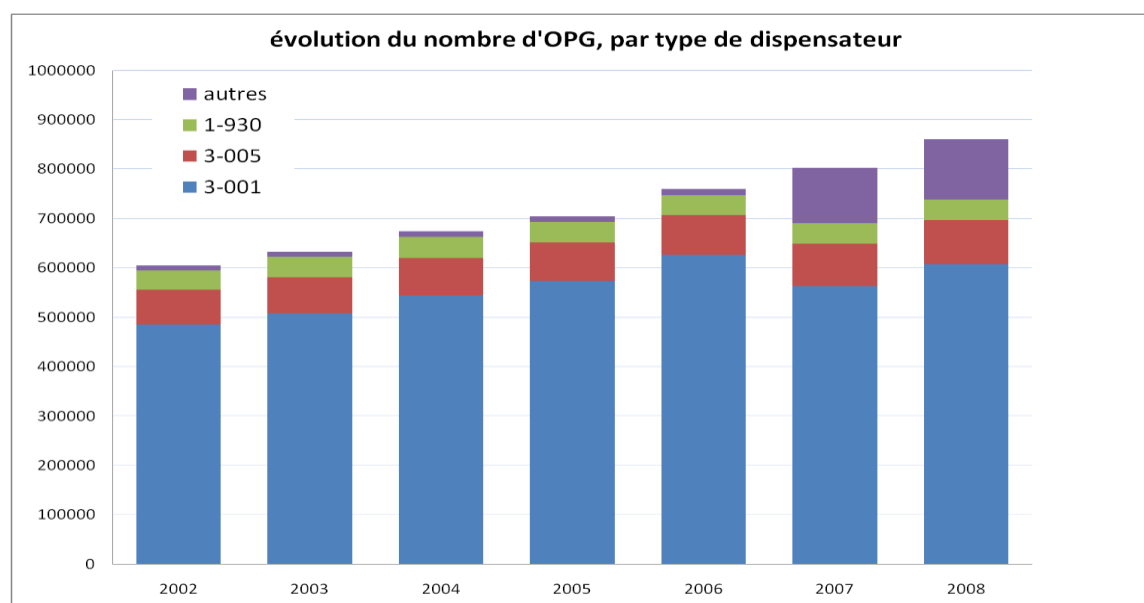
C'est pourquoi une étude d'évaluation a été réalisée. Ses résultats sont présentés dans ce rapport.

CONTEXTE

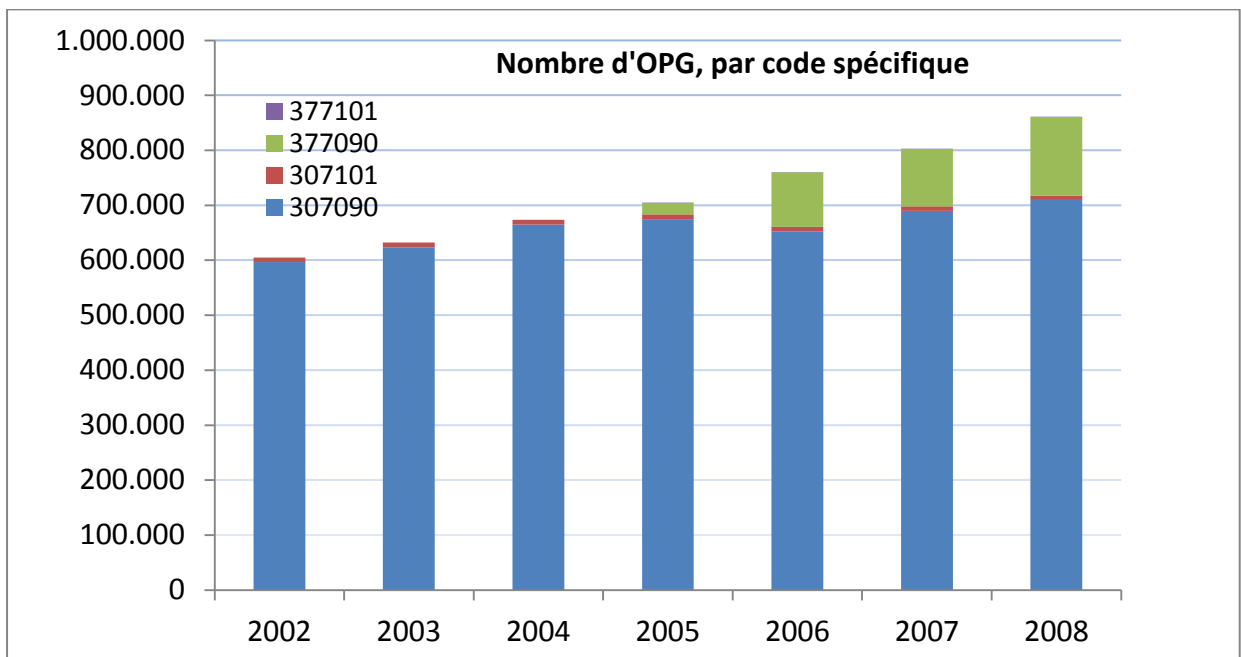
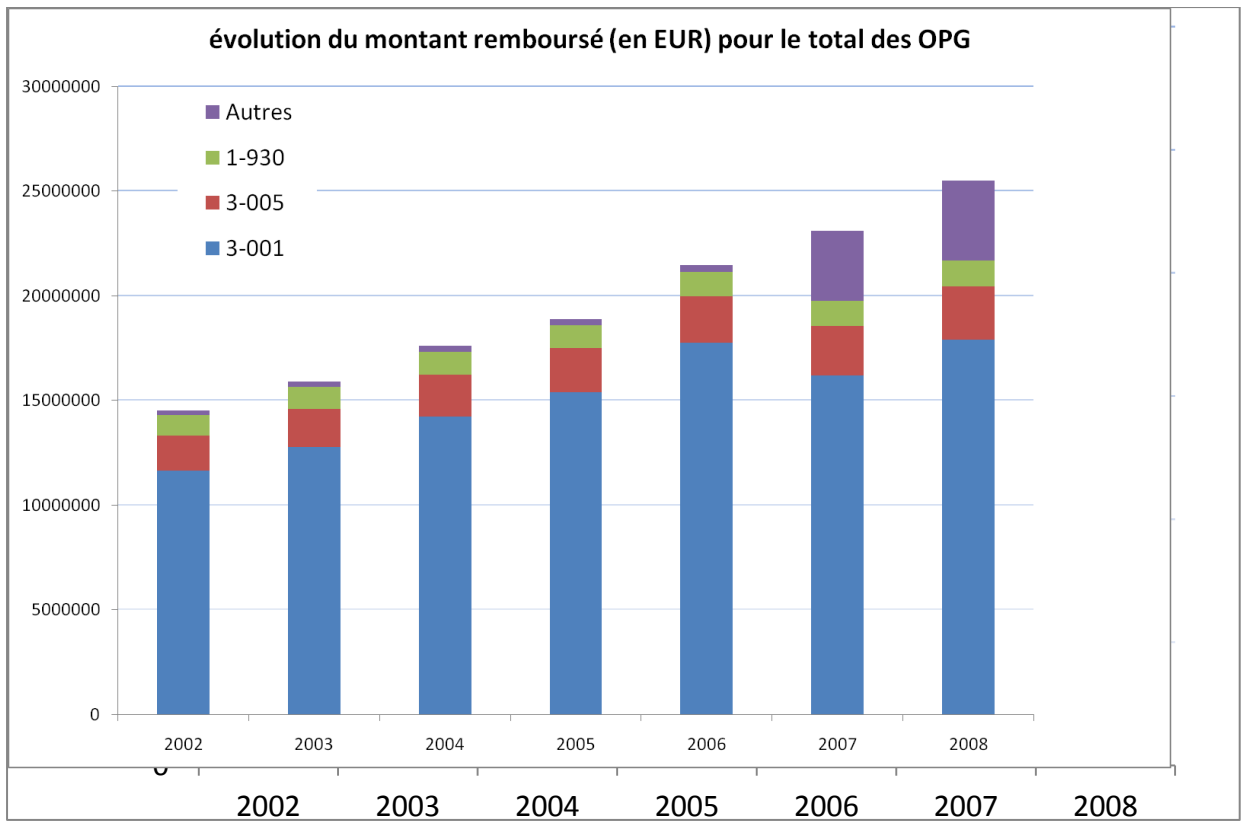
A. ORIGINE DE L'ÉTUDE

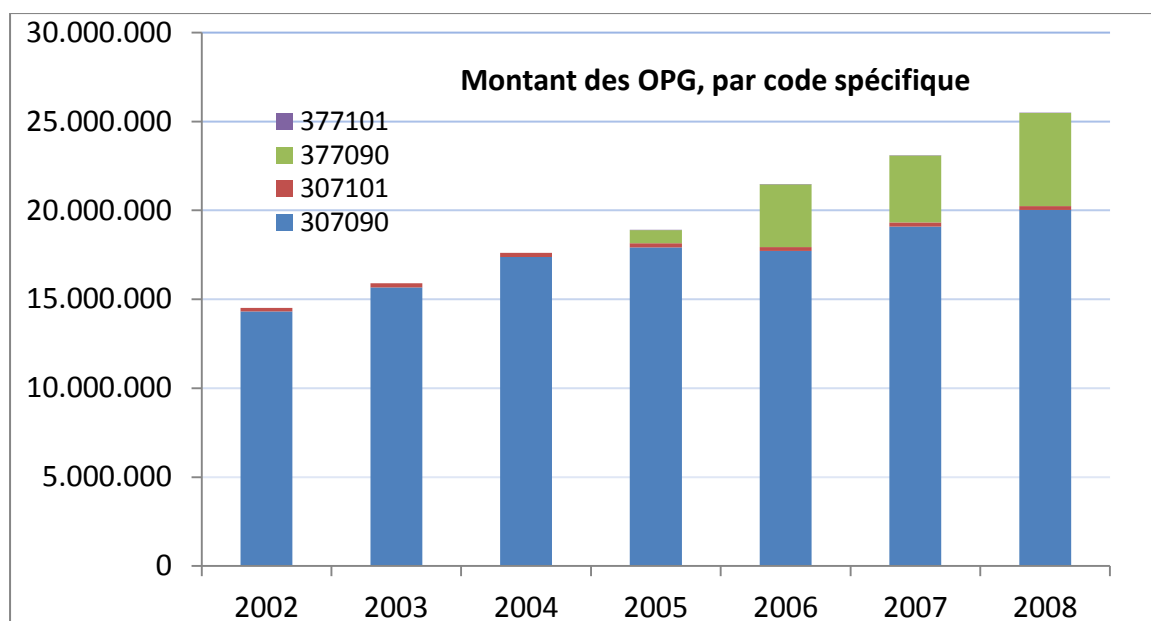
Entre 2002 et 2008, le nombre de prestations OPG a augmenté de 255.313 unités, soit une hausse de 42,18 %. Au cours de cette même période, le montant remboursé a augmenté de 10.969.163 EUR, soit une hausse de 75,53 %. Celle-ci s'explique en partie par une augmentation du remboursement. Les prestations sont essentiellement attestées en mode ambulatoire et cette augmentation se manifeste surtout chez les licenciés en sciences dentaires (3-001).

Évolution de l'attestation des prestations 3*7090 – 3*7101



La baisse observée pour ce groupe en 2007 s'explique par l'introduction des nouveaux codes de compétence 3-006 (spécialiste en parodontologie) et 3-007 (spécialiste en orthodontie). À partir de cette date, les prestations effectuées par ces dispensateurs figurent dans la catégorie « Autres ».





La prestation 307090 (ambulatoire à partir de 18 ans) représente la majeure partie des OPG remboursés. La ventilation en catégories d'âges a été introduite en 2005 ; d'où la faible baisse pour le code 307090 à partir de 2006.

Nombre de dispensateurs attestant la prestation 3*7090-3*7101

Année	Nombre de dispensateurs	Montant	Nombre	Montant/Prestation	Nombre/Prestation
2002	5.691	14.310.654	596.786	2.514	104
2003	5.725	15.667.905	623.454	2.736	108
2004	5.783	17.380.247	665.140	3.005	115
2005	5.890	17.927.893	674.976	3.043	114
2006	5.903	17.716.983	652.430	3.001	110
2007	5.941	19.085.171	689.946	3.212	116
2008	6.060	20.021.711	709.979	3.303	117

Nombres par type de dispensateur

3-001	Nombre de dispensateurs	Montant	Nombre	Montant/Prestation	Nombre/Prestation
2002	4.809	11.565.907	482.249	2.405	100
2003	4.829	12.698.657	505.069	2.629	104
2004	4.898	14.139.843	541.088	2.886	110
2005	4.984	14.642.751	551.180	2.937	110
2006	5.021	14.495.726	533.671	2.887	106
2007	4.609	13.654.071	492.591	2.962	106
2008	4.675	14.628.439	517.667	3.129	110

3-005	Nombre de dispensateurs	Montant	Nombre	Montant/Prestation	Nombre/Prestation
2002	234	1.625.234	67.698	6.945	289
2003	231	1.746.829	69.528	7.562	300
2004	229	1.922.048	73.496	8.393	320
2005	227	2.005.783	75.522	8.836	332
2006	232	2.039.583	75.148	8.791	323
2007	232	2.205.669	79.753	9.507	343
2008	230	2.346.899	83.312	10.203	362

1-930	Nombre de dispensateurs	Montant	Nombre	Montant/Prestation	Nombre/Prestation
2002	567	881.389	36.876	1.554	65
2003	579	974.985	38.979	1.683	67
2004	573	1.029.342	39.457	1.796	68
2005	599	995.580	37.559	1.662	62
2006	573	904.859	33.389	1.579	58
2007	583	951.005	34.447	1.631	59
2008	611	946.717	33.636	1.549	55

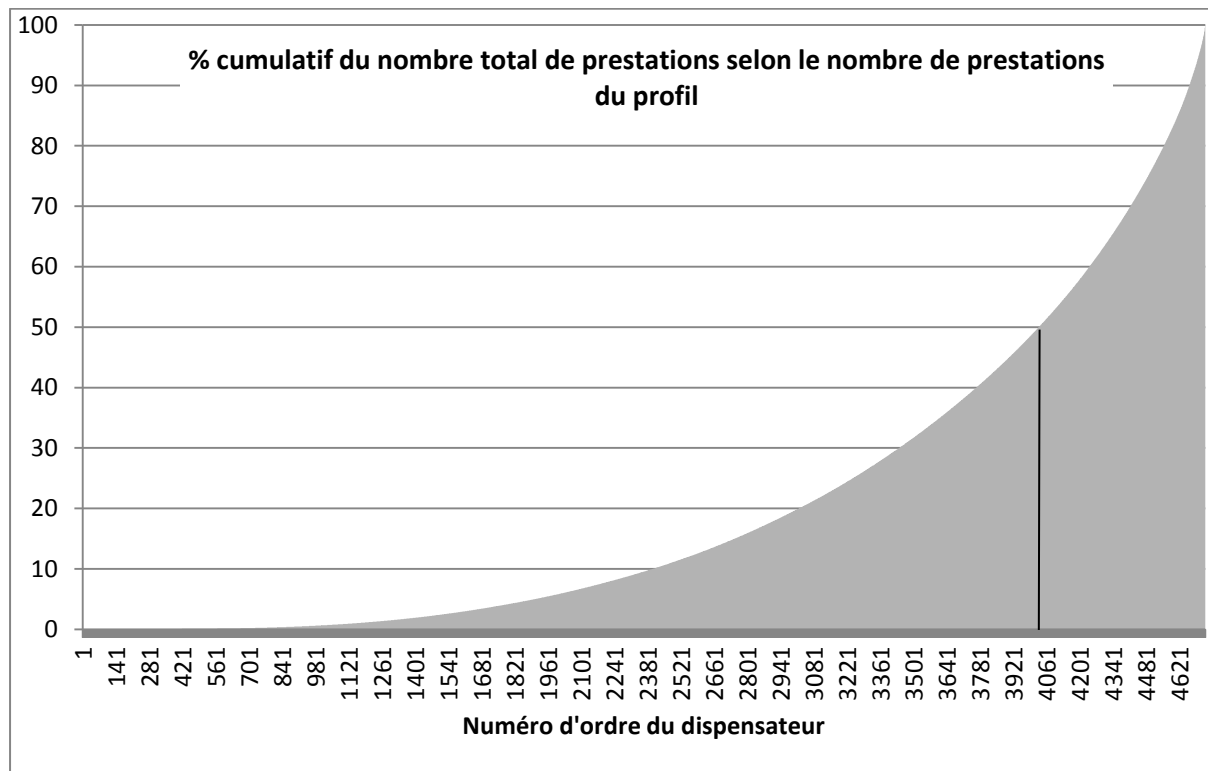
Autres	Nombre de dispensateurs	Montant	Nombre	Montant/Prestation	Nombre/Prestation
2002	81	238124	9963	2939,80	123
2003	86	247434	9878	2877,14	115
2004	83	289014	11099	3482,10	134
2005	80	283779	10715	3547,24	134
2006	77	276815	10222	3595,00	134
2007	517	2274426	83155	4399,28	161
2008	544	2099656	75364	3859,66	138

Les tableaux ci-dessus permettent de tirer les conclusions suivantes :

1. Ce sont surtout les licenciés en sciences dentaires (3-001) qui attestent les prestations OPG. Ce nombre est allé croissant jusqu'en 2008, avec une brève rupture de tendance en 2006. La légère baisse était alors due à l'agrément de nouveaux spécialistes en orthodontie et en parodontologie. Les prestations effectuées par ces derniers figurent dans le tableau « Autres ».
2. Le nombre moyen de prestations OPG par dispensateur pour les praticiens de l'art dentaire 3-001 varie entre 100 et 110 par an. Pour les stomatologues (3-005), ce nombre passe de 289 à 362 par an. Le nombre de prestations OPG effectuées par des radiologues (1-930) sur prescription est très bas : il passe de 6,18 % à 4,74 % du nombre total.
3. En 2008, 33 % des praticiens de l'art dentaire n'ont attesté aucune prestation OPG. Ainsi, d'après les données QN de 2008, parmi les 6.995 praticiens de l'art dentaire 3-001 ayant un profil d'activité, 4.675 ont attesté des prestations OPG.

Répartition des prestations OPG en 2008 pour les dispensateurs 3-001

Le graphique suivant donne un aperçu du pourcentage cumulatif des prestations OPG effectuées en 2008 : les dispensateurs individuels sont présentés côte à côte, par ordre croissant du nombre de prestations.



Il y avait 4.730 dispensateurs 3-001 dans les données de profil 2008. Le dispensateur présentant un pourcentage cumulatif de 50 % porte le numéro 4029. Il a effectué 255 prestations OPG. Un nombre restreint de dispensateurs (700) atteste donc la moitié des OPG. Le nombre moyen de prestations est de 110. 39,51 % des praticiens de l'art dentaire ont attesté davantage. La médiane est de 72. Le dispensateur qui a attesté le plus de prestations OPG en a attesté 2 851 pour un montant de € 82 077,19.

Répétition de prestations OPG au cours d'une même année civile

La répétition des prestations OPG pour la période 2004 – 2005 a été contrôlée. La proportion de prestations répétées au cours d'une même année civile étant très faible, le sujet de la répétition n'a pas été étudié. Cependant, dans la suite de l'étude, il a été vérifié si une prestation OPG avait déjà été effectuée auparavant et, si oui, pour quelles indications.

B. OBJECTIF

Le projet a pour but de trouver une explication

- à la forte hausse du nombre de prestations OPG
- à la répartition inégale entre dispensateurs.

Le projet étudie deux aspects :

- les dispensateurs qui ont effectué plusieurs OPG auprès d'un même patient
- les indications utilisées par les dispensateurs.

Comme les licenciés en sciences dentaires (agrément 3-001) ont attesté la majorité des prestations, l'étude s'est limitée à cette catégorie.

C. CADRE LÉGAL

1. Article 5 de la nomenclature des prestations de santé : Radiologie

307090-307101 Examen radiographique de toute une mâchoire ou des deux mâchoires, par cliché panoramique, quel que soit le nombre de clichés, à partir du 18^e anniversaire N 41

« L'intervention de l'assurance pour la prestation 377090 – 377101 ou 307090 - 307101 n'est due qu'une fois par année civile. L'intervention de l'assurance pour la répétition de la prestation 377090 – 377101 ou 307090 - 307101 au cours de la même année civile pourra être accordée après autorisation préalable du médecin-conseil. »

377090-377101 Examen radiographique de toute une mâchoire ou des deux mâchoires, par cliché panoramique, quel que soit le nombre de clichés, jusqu'au 18^e anniversaire N 41

« L'intervention de l'assurance pour la prestation 377090 – 377101 ou 307090 - 307101 n'est due qu'une fois par année civile. L'intervention de l'assurance pour la répétition de la prestation 377090 – 377101 ou 307090 - 307101 au cours de la même année civile pourra être accordée après autorisation préalable du médecin-conseil. »

Remarque : la prestation 377090 – 377101 a été insérée le 1^{er} septembre 2005.

2. Dispensateurs de soins compétents pour attester ces codes :

3-001	Licencié en sciences dentaires
3-002	Dentiste capacitaire
3-003	Médecin dentiste diplômé avant 1929
3-004	Médecin dentiste
3-005	Médecin stomatologue
3-006	Dentiste spécialiste en parodontologie
3-007	Dentiste spécialiste en orthodontie
3-010	Dentiste généraliste - en formation
3-060	Dentiste spécialiste en parodontologie - en formation
3-070	Dentiste spécialiste en orthodontie - en formation
1-930	Médecin radiologue

D. APERÇU DE LA LITTÉRATURE

Les trois sources suivantes ont servi de références :

- ORAL RADIOLOGY, 6th Edition – Principles and Interpretation by Stuart C. White, DDS and Michael J. Pharoah, DDS, 2008, Elsevier Mosby Saunders ISBN 9780323049832 (6th edition)
- RADIATION PROTECTION, European guidelines on radiation protection in dental radiology, The safe use of radiographs in dental practice. Issue N° 136, European Commission, 2004, ISBN 9289459581
- THE SELECTION OF PATIENTS FOR DENTAL RADIOGRAPHIC EXAMINATIONS, revised 2004, American Dental association, U.S. Department of Health and Human Services, Public Health Service, Food and Drug Administration

Les principales indications retenues de ces ouvrages sont les suivantes :

- évaluation du traumatisme
- problèmes au niveau de la troisième molaire
- problèmes au niveau du développement des dents
- problèmes de dents incluses
- orthodontie : radiographie complémentaire en fonction des constatations cliniques
- affections occultes : elles sont si rares qu'un dépistage systématique par radiographie n'est pas pertinent
- pose d'un implant

MÉTHODOLOGIE

L'étude se compose de deux parties :

1. d'une part, l'étude des indications proposées dans la littérature en matière de prestation OPG
2. d'autre part, l'étude, chez certains dispensateurs, des indications mentionnées pour les prestations OPG effectivement attestées.

L'étude s'est limitée aux prestations OPG attestées par les licenciés en sciences dentaires (3-001).

Pour interroger les dispensateurs, **deux étapes** ont eu lieu :

1. une enquête préliminaire pour évaluer le questionnaire utilisé et ensuite vérifier s'il y avait une différence entre les réponses à l'enquête écrite et celles à l'enquête orale
2. ensuite, pour l'enquête définitive, envoi à 275 licenciés en sciences dentaires d'un questionnaire écrit sur les indications.

1. Enquête préliminaire

Au cours de l'année 2009, une enquête préliminaire a été effectuée afin de tenter de répondre à deux questions :

1. Peut-on s'attendre à une différence de résultats entre une enquête écrite et une enquête orale menée sur place ?
2. Quelles indications éventuelles les dispensateurs citent-ils et comment doivent-elles figurer dans le questionnaire définitif ?

Un questionnaire écrit a été adressé à six dispensateurs et une visite a été effectuée chez six autres. Il s'agissait à chaque fois de :

- deux dispensateurs dont le profil présentait un nombre élevé de prestations OPG
- deux dispensateurs présentant un nombre plutôt moyen de prestations OPG
- deux dispensateurs présentant un nombre peu élevé de prestations OPG.

Au total, des questions ont été posées sur 200 prestations OPG.

Il ressort des résultats que très souvent, différentes indications sont citées pour une prestation OPG. Dans 45 % des cas, le concept « état de la bouche » a été avancé (souvent c'était le seul) et les caries ont été mentionnées dans 36 % des cas. Ces deux indications ne se retrouvent pas dans la littérature mais elles sont néanmoins incluses dans le questionnaire définitif. Dans 42 % des cas, les personnes interrogées ont répondu qu'une prestation OPG avait déjà été effectuée pour l'assuré. Dans la moitié de ces cas, elle avait eu lieu l'année précédente.

Une analyse statistique des résultats permet de conclure qu'il n'y a pas beaucoup de différence dans les réponses données entre les deux types d'enquête.

Une enquête écrite auprès de 275 dispensateurs 3-001 (voir critères de sélection ci-après) a alors été réalisée. Elle cible uniquement les indications pour les prestations OPG et celles de l'éventuelle prestation OPG antérieure.

2. Enquête définitive :

a. Période examinée

Prestations OPG attestées entre le 1.1.2009 et le 30.6.2009.

b. Population de LSD étudié

Comme les licenciés en sciences dentaires (agrément 3-001) ont attesté la majorité des prestations, l'étude s'est limitée à cette catégorie. Les prestations OPG attestées par les licenciés en sciences dentaires (3-001) en 2008 dans la Belgique entière ont d'abord été demandées.

- critères d'inclusion : un minimum de 50 prestations OPG en 2008 était requis
- critères d'exclusion : les praticiens de l'art dentaire dont le nombre de prestations d'orthodontie représentait plus de 10 % de leur profil (2008) n'ont pas été pris en considération.

Au total, 275 dispensateurs ont été sélectionnés.

c. Échantillon

Mode de tirage : aléatoire. Au total, 20 prestations par dispensateur ont été sélectionnées, soit. 5.500 prestations OPG pour 275 dispensateurs. Voir l'annexe 3 pour les détails sur le mode de sélection.

d. Représentativité

Étant donné la sélection uniquement des licenciés en sciences dentaires pour l'échantillon, elle peut être considérée comme représentative pour l'ensemble des dispensateurs disposant d'un agrément 3-001, pour autant que le nombre de prestations d'orthodontie dans leur profil reste en dessous des 10 % et qu'ils aient effectués au moins 50 prestations OPG en 2008.

e. Collecte de données

Chaque prestataire sélectionné a reçu 20 questionnaires (un par prestation OPG) sur les indications des OPG. Les questionnaires en néerlandais et en français figurent en annexe.

f. Tests statistiques utilisés

Outre l'analyse descriptive des réponses,

- des corrélations entre le nombre de prestations OPG dans le profil et d'autres variables ont été recherchées
- un modèle linéaire multi-variable a été établi pour mieux définir ces liens
- un lien, sous forme de graphique, entre les évaluations des prestations OPG d'un dentiste et le nombre total de prestations OPG dans son profil a été dessiné.

g. Extrapolation

Dans l'enquête d'évaluation, les résultats sont extrapolés sous réserve des limitations de la population initiale.

RÉSULTATS

A. INTRODUCTION

5.471 questionnaires de 274 dispensateurs (soit 99,47 % des questionnaires envoyés) ont été reçus. Parmi les questionnaires reçus, 35 ne contenaient aucun renseignement sur la prestation demandée. Par conséquent, l'analyse des réponses a porté sur 5.436 prestations.

Ces prestations se répartissent comme suit par code de nomenclature :

Code	Nombre	%
307090	4478	82,38
307101	30	0,55
377090	928	17,07

Dans l'immense majorité des questionnaires complétés, plusieurs indications ont été cochées et/ou mentionnées. Afin de pouvoir les analyser, elles ont été réparties en plusieurs catégories :

- d'une part, les affections dentaires spécifiques et,
- d'autre part, les circonstances spécifiques.

Les **affections dentaires spécifiques** ont été réparties comme suit :

- caries
- problèmes de dents de sagesse et de dents incluses
- problèmes orthodontiques et problèmes relatifs à la formation des dents
- implants, prothèses, couronnes et bridges, extraction de dents qui ne sont pas des dents de sagesse et problèmes de restes radiculaires
- affections occultes, état de la bouche
- traumatisme
- problèmes au niveau de l'articulation temporo-mandibulaire (ATM), bruxisme
- problèmes de parodontologie
- problèmes endodontiques et apicaux
- inflammation, infection, abcès, kyste...
- indications rares

Les **circonstances spécifiques** ont été réparties comme suit :

- prestation effectuée en raison de douleurs
- prestation effectuée en raison d'une pathologie qui n'est pas de nature dentaire
- prestation effectuée en raison de l'état psychique et/ou mental de l'assuré
- prestation effectuée parce que le patient ne supporte pas la radiographie intra-buccale
- prestation effectuée à la demande d'un autre dispensateur
- prestation effectuée en raison d'une urgence
- prestation effectuée lors d'un premier contact avec le patient
- prestation effectuée précédemment.

Différentes affections dentaires spécifiques ont été mentionnées pour une même prestation OPG. La répartition en fonction du nombre de groupes d'indications est la suivante :

Nombre d'indications	Nombre de prestations	% du nombre de prestations	Nombre de praticiens de l'art dentaire	% de praticiens de l'art dentaire
0	111	2,04	79	28,83
1	1768	32,52	248	90,51
2	2233	41,08	269	98,18
3	1031	18,97	222	81,02
4	252	4,64	100	36,50
5	38	0,70	24	8,76
6	3	0,06	3	1,09

Si le nombre d'indications est égal à 0, cela signifie que seules des circonstances spécifiques ont été indiquées. Mentionner une circonstance spécifique n'empêche pas de mentionner une ou plusieurs indications.

Outre des renseignements sur la prestation OPG mentionnée dans le questionnaire, des informations sur une éventuelle prestation OPG précédente ont été recueillies. Les mêmes critères de répartition des indications ont été appliqués.

Le dispensateur pouvait cocher sur les formulaires les indications « caries », « dents de sagesse », « dents incluses », « orthodontie », « implant », « état de la bouche » et « premier contact avec le patient » et éventuellement ajouter des précisions. Les autres indications pouvaient uniquement figurer dans la rubrique « Autres ».

Pour la prestation OPG faisant l'objet de l'enquête, il est aussi précisé pour combien de prestations le motif invoqué est le seul. Dans la dernière colonne du tableau, ce nombre est exprimé en pourcentage du nombre total de cas dans lequel cette raison spécifique a été avancée.

COMMENTAIRES :

Un large éventail d'indications sont citées pour les prestations OPG. Pour la plupart, plusieurs indications sont mentionnées. En général, elles peuvent être subdivisées en 2 ou 3 groupes d'indications (60,05 %). Il est plutôt exceptionnel qu'elles appartiennent à davantage de groupes d'indications.

On dénombre aussi 111 prestations pour lesquelles aucune indication n'est mentionnée et donc pour lesquelles seule une circonstance spécifique était déterminante pour la prestation.

Les différentes indications et circonstances sont étudiées plus en détail dans les chapitres suivants. Le même ordre est toujours respecté dans les tableaux. Les cellules contenant la valeur « 0 » ont été supprimées.

B. RÉPARTITION DES INDICATIONS ET DES CIRCONSTANCES MENTIONNÉES

Le tableau ci-dessous donne un aperçu global des prestations OPG étudiées dans le cadre de l'enquête.

OPG actuel	Nombre d'OPG	Nombre de praticiens de l'art dentaire	% OPG	% praticiens de l'art dentaire	Raison unique ?	% indications
Caries	2518	262	46,34	95,62	295	11,71
Dents de sagesse / dents incluses	1441	258	26,51	94,16	300	20,82
Orthodontie / formation des dents	657	214	12,09	78,10	195	29,68
Implant / prothèse / couronne / bridge ...	923	231	16,98	84,31	137	14,84
Affections occultes, état de la bouche	3702	268	68,10	97,81	715	19,31
Traumatisme	44	36	0,81	13,14	12	27,27
ATM	71	41	1,31	14,96	9	12,68
Parodontologie	717	195	13,19	71,17	59	8,23
Endodontologie	291	99	5,35	36,13	13	4,47
Inflammation	175	98	3,22	35,77	32	18,29
Circonstance exceptionnelle	9	8	0,17	2,92	3	33,33
Douleurs	192	91	3,53	33,21	7	3,65
Pas de nature dentaire	55	43	1,01	15,69	1	1,82
État psychique / mental	17	11	0,31	4,01	0	0,00
Tendance aux vomissements	12	8	0,22	2,92	1	8,33
À la demande d'un autre dispensateur	57	31	1,05	11,31	12	21,05
Urgence	39	20	0,72	7,30	1	2,56
Premier contact ?	1972	268	36,28	97,81	26	1,32
OPG précédent ?	2116	250	38,93	91,24	18	0,85
Total	5436	274	100,00	100,00	1836	33,77

Pour les prestations OPG précédentes, on obtient le tableau suivant :

OPG précédent	Nombre d'OPG	Nombre de praticiens de l'art dentaire	% OPG	% praticiens de l'art dentaire
Caries	915	192	43,24	76,80
Dents de sagesse / dents incluses	393	147	18,57	58,80
Orthodontie / formation des dents	249	116	11,77	46,40
Implant / prothèse / couronne / bridge ...	206	97	9,74	38,80
Affections occultes, état de la bouche	1380	208	65,22	83,20
Traumatisme	11	9	0,52	3,60
ATM	13	11	0,61	4,40
Parodontologie	223	93	10,54	37,20
Endodontologie	64	33	3,02	13,20
Inflammation	32	28	1,51	11,20
Circonstance exceptionnelle	1	1	0,05	0,40
Douleurs	25	16	1,18	6,40
Pas de nature dentaire	12	10	0,57	4,00
État psychique / mental	9	6	0,43	2,40
Tendance aux vomissements	4	4	0,19	1,60
À la demande d'un autre dispensateur	5	3	0,24	1,20
Urgence	2	2	0,09	0,80
Premier contact ?	421	169	19,90	67,60

Les mêmes données sont ici présentées par type de prestation.

OPG actuel 307090	Nombre d'OPG	Nombre de praticiens de l'art dentaire	% OPG	% praticiens de l'art dentaire	Raison unique?	% indications
Caries	2141	258	47,81	94,16	247	11,54
Dents de sagesse / dents incluses	1191	252	26,60	91,97	263	22,08
Orthodontie / formation des dents	100	75	2,23	27,37	21	21,00
Implant / prothèse / couronne / bridge ...	888	228	19,83	83,21	137	15,43
Affections occultes, état de la bouche	3155	268	70,46	97,81	645	20,44
Traumatisme	32	28	0,71	10,22	9	28,13
ATM	65	36	1,45	13,14	8	12,31
Parodontologie	680	212	15,19	77,37	59	8,68
Endodontologie	286	98	6,39	35,77	13	4,55
Inflammation	187	115	4,18	41,97	31	16,58
Circonstance exceptionnelle	8	7	0,18	2,55	3	37,50
Douleurs	181	89	4,04	32,48	6	3,31
Pas de nature dentaire	50	40	1,12	14,60	1	2,00
État psychique / mental	15	10	0,33	3,65	0	0,00
Tendance aux vomissements	12	8	0,27	2,92	1	8,33
À la demande d'un autre dispensateur	45	27	1,00	9,85	10	22,22
Urgence	33	16	0,74	5,84	1	3,03
Premier contact ?	1600	265	35,73	96,72	24	1,50
OPG précédent	1796	248	40,11	90,51	17	0,95
Total	4478	274	100,00	100,00		

OPG actuel 307101	Nombre d'OPG	Nombre de praticiens de l'art dentaire	% OPG	% praticiens de l'art dentaire	Raison unique?	% indications
Caries	18	7	60,00	43,75	3	16,67
Dents de sagesse / dents incluses	3	3	10,00	18,75	0	0,00
Implant / prothèse / couronne / bridge ...	9	5	30,00	31,25	0	0,00
Affections occultes, état de la bouche	18	10	60,00	62,50	3	16,67
Traumatisme	1	1	3,33	6,25	1	100,00
ATM	2	2	6,67	12,50	1	50,00
Parodontologie	1	1	3,33	6,25	0	0,00
Douleurs	3	2	10,00	12,50	0	0,00
Pas de nature dentaire	5	4	16,67	25,00	0	0,00
État psychique / mental	1	1	3,33	6,25	0	0,00
À la demande d'un autre dispensateur	1	1	3,33	6,25	0	0,00
Urgence	1	1	3,33	6,25	0	0,00
Premier contact ?	24	14	80,00	87,50	0	0,00
OPG précédent	3	2	10,00	12,50	0	0,00
Total	30	16	100,00	100,00	8	26,67

OPG actuel 377090	Nombre d'OPG	Nombre de praticiens de l'art dentaire	% OPG	% praticiens de l'art dentaire	Raison unique ?	% indications
Caries	360	144	38,54	61,28	45	12,50
Dents de sagesse / dents incluses	247	122	26,45	51,91	37	14,98
Orthodontie / formation des dents	557	198	59,64	84,26	174	31,24
Implant / prothèse / couronne / bridge ...	26	21	2,78	8,94	0	0,00
Affections occultes, état de la bouche	528	175	56,53	74,47	66	12,50
Traumatisme	11	11	1,18	4,68	2	18,18
ATM	4	4	0,43	1,70	0	0,00
Parodontologie	8	6	0,86	2,55	0	0,00
Endodontologie	5	4	0,54	1,70	0	0,00
Inflammation	8	8	0,86	3,40	1	12,50
Circonstance exceptionnelle	1	1	0,11	0,43	1	100,00
Douleurs	8	8	0,86	3,40	0	0,00
État psychique / mental	1	1	0,11	0,43	0	0,00
À la demande d'un autre dispensateur	10	4	1,07	1,70	2	20,00
Urgence	5	5	0,54	2,13	0	0,00
Premier contact ?	347	153	37,15	65,11	2	0,58
OPG précédent	318	139	34,05	59,15	1	0,31
Total	934	235	100,00	100,00		

COMMENTAIRE

L'enquête a essentiellement porté sur des prestations OPG pour les adultes.

Dans 68,10 % des cas, les indications étaient la recherche d'affections occultes et l'état de la bouche. Cela vaut pour tous les types de prestations. Cette indication est aussi utilisée par presque tous les praticiens de l'art dentaire.

Une autre indication très fréquente – elle est citée pour un peu moins de la moitié des prestations – est la carie. Elle est mentionnée par presque tous les praticiens de l'art dentaire.

Les problèmes de dents de sagesse sont évoqués pour un quart des prestations OPG, par presque tous les praticiens de l'art dentaire aussi.

Pour les prestations 377090, l'indication « orthodontie » est utilisée pour près de 60 % des prestations, par presque 85 % des praticiens de l'art dentaire. L'orthodontie est donc aussi une indication importante pour les praticiens de l'art dentaire pour qui la prestation d'orthodontie ne représente pas une forte proportion du profil.

Enfin, soulignons que 36,28 % des prestations OPG ont été effectuées lors du premier contact avec le patient. Presque tous les praticiens de l'art dentaire le citent comme circonstance. Cet élément est aussi invoqué dans presque 20 % des cas pour une éventuelle prestation OPG antérieure.

C. RÉSULTATS PAR INDICATION

1. Groupe d'indications CARIES

Cette indication figure dans le questionnaire parce qu'elle avait été nommée dans 36,2 % des cas lors de l'enquête préliminaire. Dans l'échantillon définitif, cette indication a été citée 2.518 fois (46,32 %) par 262 dispensateurs (soit 95,62 %). Pour cette indication, il a été demandé de préciser s'il s'agissait de caries étendues ou restreintes (4 dents maximum). Cette répartition est arbitraire.

Elle donne les résultats suivants :

Indication	Nombre	%
Caries étendues	1005	39,91
Caries restreintes	1249	49,60
Non spécifié	269	10,68
Les deux*	5	0,20

* Les deux possibilités ont été cochées ; ces nombres sont inclus dans les catégories précédentes également.

Le tableau suivant présente la répartition des indications supplémentaires.

Groupe d'indications	Nombre	Nombre de LSD	% des OPG	% des LSD
Caries	2518	262	100,00	100,00
Dents de sagesse / dents incluses	577	185	22,92	70,61
Orthodontie / développement des dents	188	109	7,47	41,60
Implants / prothèses	394	154	15,65	58,78
Affections occultes / état de la bouche	1827	239	72,56	91,22
Traumatisme	8	7	0,32	2,67
Problèmes d'ATM	8	7	0,32	2,67
Parodontologie	287	116	11,40	44,27
Endodontologie	169	62	6,71	23,66
Inflammation	102	62	4,05	23,66
Indication particulière	2	2	0,08	0,76

Le tableau suivant présente la répartition des circonstances éventuelles.

Circonstance	Nombre	Nombre de LSD	% des OPG	% des LSD
Premier contact avec le patient	1039	235	41,26	89,69
Tendance aux vomissements	4	4	0,16	1,53
Douleurs	78	47	3,10	17,94
État psychique ou mentale	14	9	0,56	3,44
Pas de nature dentaire	22	20	0,87	7,63
Urgence	20	14	0,79	5,34
À la demande d'un autre dispensateur	13	6	0,52	2,29

Le tableau suivant donne des informations sur la combinaison éventuelle de plusieurs indications.

Nbre d'indications	Nbre d'OPG	%
1	295	11,72
2	1167	46,35
3	801	31,81
4	215	8,54
5	37	1,47
6	3	0,12

PREUVES CONCERNANT CETTE INDICATION

Selon le **manuel Oral Radiology**, le cliché panoramique ne convient pas pour détecter de petites lésions carieuses et cette technique est sujette aux artefacts. Des radiographies bitewings dans le secteur postérieur sont recommandées pour le diagnostic et le suivi de lésions carieuses.

Les recommandations européennes mettent en avant les radiographies bitewings (dans le secteur postérieur) pour diagnostiquer des caries.

L'American Dental Association propose parfois un cliché panoramique pour un nouveau patient, mais en association avec des radiographies bitewings.

Il n'est donc pas réellement prouvé scientifiquement que la prestation OPG soit indiquée pour détecter des lésions carieuses.

COMMENTAIRE

Malgré le peu de preuves scientifiques pour l'indication « caries », celle-ci est utilisée dans près de la moitié des prestations OPG. Presque tous les praticiens de l'art dentaire interrogés le font. Dans 88,28 % des cas, ce n'est pas la seule indication : 2 ou 3 indications sont reprises. Dans près de $\frac{3}{4}$ des cas, les indications « recherche d'affections occultes » ou « état de la bouche » sont mentionnées. Les autres indications fréquemment utilisées avec l'indication « caries » sont : dents de sagesse et dents incluses, implants, prothèses et parodontologie. Remarquons toutefois que pour ce dernier groupe d'indications, il s'agit souvent d'un « état du parodonte », ce qui peut aussi être interprété comme la recherche d'affections occultes en parodontologie.

Le pourcentage de caries restreintes est un peu plus élevé que celui des caries étendues. Ces deux sous-groupes ont été définis de manière arbitraire.

Pour cette indication, les preuves plaident plutôt contre l'utilisation d'OPG. En effet, les recommandations partent du principe que ce sont les radiographies bitewings qui doivent être utilisées pour le diagnostic et le suivi de caries, les OPG ne pouvant être utilisées que pour de nouveaux patients présentant des caries étendues. Cette situation n'a pas été vérifiée. Dès lors, l'indication « caries » est considérée comme douteuse dans la suite de l'analyse.

2. Groupe d'indications DENTS DE SAGESSE/DENTS INCLUSES

Ces indications figurent dans le questionnaire vu l'existence de preuves pour ces indications pour les prestations OPG. Dans l'échantillon définitif, cette indication a été mentionnée 1.442 fois (26,51 %) par 258 dispensateurs au total (94,16 %). Il a été demandé de préciser ces indications. À chaque fois, une distinction a été faite entre « contrôle de... » et « en vue du traitement de... ». Les deux indications ont été regroupées car les dents incluses sont souvent des dents de sagesse. En outre, souvent, il n'a pas été précisé quelle(s) dent(s) étai(en)t incluse(s).

Les résultats sont les suivants pour ce groupe d'indications.

Indication	Nbre	%
Contrôle de dents de sagesse	760	52,70
Extraction de dents de sagesse	548	38,00
Contrôle et extraction*	165	11,44
Dents de sagesse – sans spécification	77	5,34
Contrôle de dent incluse	304	21,08
Traitement de dent incluse	99	6,87
Contrôle et traitement *	43	2,98
Dent incluse - sans spécification	33	2,29
Dent incluse et dent de sagesse	171	11,86

* les deux indications ont été mentionnées ; les chiffres sont comptabilisés dans la catégorie séparée.

Le tableau suivant présente la répartition des indications complémentaires.

Groupe d'indications	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Caries	577	185	40,01	71,71
Dents de sagesse/dents incluses	1442	258	100,00	100,00
Orthodontie/formation de dents	152	88	10,54	34,11
Implants/prothèses	128	75	8,88	29,07
Affections occultes/état de la bouche	862	208	59,78	80,62
Traumatisme	2	2	0,14	0,78
Problèmes d'ATM	18	12	1,25	4,65
Parodontologie	114	68	7,91	26,36
Endodontologie	68	31	4,72	12,02
Inflammation	31	24	2,15	9,30

Le tableau ci-dessous présente la répartition des éventuelles circonstances.

Circonstance	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Premier contact avec le patient	493	188	34,19	72,87
Tendance aux vomissements	1	1	0,07	0,39
Douleurs	34	19	2,36	7,36
État psychique ou mental	5	4	0,35	1,55
Pas de nature dentaire	7	7	0,49	2,71
Urgence	6	4	0,42	1,55
À la demande d'un autre dispensateur	6	6	0,42	2,33

Combinaison de cette indication avec d'autres (exprimée en nombre).

Nbre d'indications	Nbre d'OPG	%
1	300	20,80
2	524	36,34
3	455	31,55
4	137	9,50
5	23	1,60
6	3	0,21

PREUVES CONCERNANT CETTE INDICATION

Le manuel Oral Radiology mentionne comme indication la « localisation des troisièmes molaires » ainsi que les dents incluses et les restes radiculaires. Il s'agit alors souvent d'un examen initial pour programmer la suite du diagnostic. Pour des dents de sagesse qui ne sont pas sorties et qu'on va extraire, le cliché panoramique est préféré à un cliché péri-apical.

Les recommandations européennes proposent d'utiliser un cliché panoramique quand les dents de sagesse doivent être extraites. Elles ne proposent pas cette technique pour les dents incluses qui ne sont pas des dents de sagesse.

L'association American Dental Association propose cette technique pour évaluer les dents de sagesse, chez des patients âgés de 16 à 19 ans de préférence.

COMMENTAIRE

Presque tous les praticiens de l'art dentaire mentionnent ce groupe d'indications.

Dans ce groupe d'indications, le contrôle des dents de sagesse est cité dans un peu plus de la moitié des cas.

Le contrôle et le traitement des dents incluses sont mentionnés ici mais ces indications sont difficiles à interpréter car la (les) dent(s) concernée(s) n'est/ne sont pas toujours précisée(s). Il peut souvent s'agir de dents de sagesse.

Dans plus de 20 % des cas, le groupe d'indications « dents de sagesse » est le seul. Quand plusieurs groupes d'indications sont mentionnés, il s'agit souvent de « caries » (40 %) et de la recherche d'affections occultes, de l'état de la bouche (près de 60 %). La combinaison de groupes d'indications concerne presque tous les praticiens de l'art dentaire de l'échantillon.

Dans 34 % des cas, c'est l'élément « premier contact avec le patient » qui est cité quand des problèmes de dents de sagesse sont évoqués.

Il y a suffisamment de preuves scientifiques pour considérer l'extraction de dents de sagesse comme une indication pertinente dans la suite de l'analyse (548 prestations sur 1.442). Les autres indications de ce groupe ont été qualifiées de « douteuses ».

3. Groupe d'indications ORTHODONTIE/FORMATION DES DENTS

Les prestations OPG avec l'indication « orthodontie » ont été reprises dans le questionnaire vu l'existence de preuves à ce sujet. La formation des dents a été classée dans cette indication car elle était souvent mentionnée dans le cadre de l'orthodontie pour cette prestation. Des preuves scientifiques existent aussi pour cette indication.

Cette indication apparaît 657 fois (12,09 %) dans l'échantillon définitif ; elle est utilisée par 214 dispensateurs (78,10 %).

La fréquence de ces indications est sous-estimée vu la manière dont l'échantillon a été constitué : les praticiens de l'art dentaire dont le profil comportait plus de 10 % de prestations d'orthodontie ont été refusés parce qu'on supposait qu'ils se consacraient plutôt à cette spécialité.

Il a été demandé de préciser l'indication « orthodontie » en spécifiant s'il s'agissait d'un traitement prévu ou du contrôle d'un traitement en cours.

Les résultats sont les suivants :

Indication	Nombre	%
Orthodontie	571	86,91
Orthodontie prévue	355	54,03
Orthodontie en cours	69	10,50
Orthodontie - non spécifié	153	23,29
Formation des dents	156	23,74
Formation des dents et orthodontie	71	10,81

Pour 6 prestations, il était indiqué tant « orthodontie prévue » que « orthodontie en cours ».

Le tableau ci-dessous présente la répartition des indications complémentaires.

Groupe d'indications	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Caries	188	109	28,61	50,93
Dents de sagesse/dents incluses	152	88	23,14	41,12
Orthodontie/formation des dents	657	214	100,00	100,00
Implants/prothèses	27	21	4,11	9,81
Affections occultes/état de la bouche	326	142	49,62	66,36
Traumatisme	4	4	0,61	1,87
Problèmes d'ATM	3	3	0,46	1,40
Parodontologie	7	7	1,07	3,27
Endodontologie	5	4	0,76	1,87
Inflammation	2	2	0,30	0,93
Indication exceptionnelle	1	1	0,15	0,47

Le tableau suivant présente la répartition des éventuelles circonstances.

Circonstance	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Premier contact avec le patient	211	115	32,12	53,74
Douleurs	2	2	0,30	0,93
Urgence	1	1	0,15	0,47
À la demande d'un autre dispensateur	1	1	0,15	0,47

Le tableau suivant présente la combinaison éventuelle avec d'autres indications.

Nbre d'indications	Nbre d'OPG	%
1	195	29,68
2	249	37,90
3	175	26,64
4	36	5,48
5	2	0,30

PREUVES CONCERNANT CETTE INDICATION

Le **manuel Oral Radiology** propose le cliché panoramique en cas d'agénésie, de problèmes concernant la formation des dents et la phase de transition. Selon ce manuel, un OPG est uniquement pertinent au moment où le traitement est le plus opportun.

Le cliché panoramique peut se justifier en orthodontie mais plutôt dans le contexte plus large d'exams parmi lesquels l'orthodontiste doit opérer une sélection.

D'après les **recommandations européennes**, la radiologie est rarement nécessaire en orthodontie avant l'âge de 12 ans. Le cliché panoramique est le premier examen proposé dans ce cadre. Il sert à évaluer le développement de la denture et à contrôler l'absence ou la présence de dents. L'association **American Dental Association** trouve elle aussi le cliché panoramique utile à cet égard.

COMMENTAIRE

Ce groupe d'indications est surtout utilisé pour la prestation 377090 (pour les personnes âgées de moins de 18 ans), tranche d'âge la plus concernée par l'orthodontie. Il est utilisé par 78 % des praticiens de l'art dentaire de l'échantillon. Dans près de 30 % des cas, c'est la seule indication. Quand plusieurs indications sont mentionnées, il s'agit souvent de la recherche d'affections occultes et de l'état de la bouche (près de 50 %).

Dans près d'un quart des cas, l'indication est la formation des dents.

Vu les preuves disponibles pour ces indications, elles sont jugées pertinentes dans la suite des analyses.

4. Groupe d'indications IMPLANTS/PROTHÈSES/COURONNES ET BRIDGES

Ce groupe d'indications figure 923 fois dans l'échantillon (16,98 % des prestations). Elles sont mentionnées par 231 dispensateurs (84,31 %). L'indication « implants » était une des indications à cocher. Il était demandé de spécifier s'il s'agissait de la « possibilité de placer un implant » ou « en vue de placer un implant ». Les autres indications de ce groupe ont été classées dans « autres ».

Dans ce groupe, les indications sont réparties comme suit :

Indication	Nbre	%
Possibilité d'implant	285	30,88
Placement d'implant	69	7,48
Implant (sans aucune spécification)	92	9,97
Extractions de dents autres que dents de sagesse	243	26,33
Prothèse	173	18,74
Couronne et bridge, obturations	96	10,40
Reste radiculaire	27	2,93
Fracture d'une dent	6	0,65

La combinaison de plusieurs indications est possible.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des indications complémentaires.

Groupe d'indications	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Caries	394	154	42,69	66,67
Dents de sagesse/dents incluses	128	75	13,87	32,47
Orthodontie/formation des dents	27	21	2,93	9,09
Implants/prothèses	923	231	100,00	100,00
Affections occultes/état de la bouche	577	188	62,51	81,39
Traumatisme	10	10	1,08	4,33
Problèmes d'ATM	8	7	0,87	3,03
Parodontologie	159	90	17,23	38,96
Endodontologie	68	39	7,37	16,88
Inflammation	45	34	4,88	14,72
Indication exceptionnelle	1	1	0,11	0,43

Le tableau suivant présente la répartition des circonstances éventuelles.

Circonstance	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Premier contact avec le patient	330	149	35,75	64,50
Douleurs	22	17	2,38	7,36
État psychique ou mental	4	3	0,43	1,30
Pas de nature dentaire	4	4	0,43	1,73
Urgence	1	1	0,11	0,43
À la demande d'un autre dispensateur	2	2	0,22	0,87

L'association éventuelle avec d'autres indications figure dans le tableau suivant.

Nbre d'indications	Nbre d'OPG	%
1	137	14,84
2	338	36,62
3	292	31,64
4	125	13,54
5	28	3,03
6	2	0,22

PREUVES

Selon le **manuel Oral Radiology**, le cliché panoramique peut être justifié dans la programmation préopératoire en cas de placement d'un implant. L'évaluation post-opératoire peut être nécessaire pour évaluer le processus de guérison. Un examen peut aussi être utile pour évaluer les restes radiculaires. Dans ce manuel, aucune information sur les clichés panoramiques n'a été trouvée dans le cadre de prothèses, de couronnes, de bridges et d'extractions.

D'après les **recommandations européennes**, il n'existe aucune preuve scientifique convaincante de l'utilité des clichés radiographiques avant l'extraction de dents. Pour le placement d'implants, elles affirment que les approches sont très variables et que les preuves ne peuvent pas toujours être fournies. Le cliché panoramique peut aussi être utile pour assurer le suivi des implants. Rien n'a été trouvé dans ces recommandations sur les prothèses, les couronnes et les bridges.

L'**American Dental Association** propose l'utilisation du cliché panoramique chez les nouveaux patients ayant perdu des dents, surtout pour déceler les restes radiculaires et évaluer les facteurs qui peuvent influencer le traitement par prothèse. Il est surtout nécessaire si le placement d'implants est envisagé.

L'utilisation du cliché panoramique est donc acceptable en cas de placement d'implants mais la radiologie évolue si vite dans ce contexte que les preuves scientifiques sont en retard par rapport à la situation réelle.

COMMENTAIRE

Ce groupe d'indications est très hétérogène. Dans presque 17 % des cas, 85 % des praticiens de l'art dentaire de l'échantillon ont mentionné une ou plusieurs indications. Dans près de la moitié des cas, il s'agit du placement d'implants ou d'un contrôle en la matière. Il existe des preuves scientifiques qui démontrent l'utilité d'une prestation OPG en cas de placement d'un implant. Cette indication est donc considérée comme pertinente dans la suite de l'analyse. D'autres indications faisant partie de ce groupe et ayant un rapport avec les implants sont qualifiées de « douteuses » parce que les preuves scientifiques sont insuffisantes.

Dans ¼ des cas, la prestation OPG est effectuée dans le cadre d'une extraction de dents (qui ne sont pas des dents de sagesse). Aucun argument scientifique n'a été trouvé pour cette indication, pas plus que pour les autres, exception faite des « restes radiculaires ». Par conséquent ces indications ont été jugées comme non conformes dans la suite de l'analyse, exception faite des restes radiculaires (27 prestations OPG).

Dans 15 % des cas environ, ce groupe d'indications est le seul. D'autres groupes d'indications sont : la recherche d'affections occultes (62 %) et les caries (42 %). La prestation OPG a été effectuée lors du premier contact avec le patient dans 35 % des prestations de ce groupe d'indications.

5. Groupe d'indications AFFECTIONS OCCULTES/ÉTAT DE LA BOUCHE

Puisque les personnes interrogées ont souvent cité la notion « état de la bouche » comme indication lors de l'enquête préliminaire, il a été repris dans le questionnaire. L'idée est que si le dentiste utilise ce concept, il ne pense pas à une pathologie dentaire spécifique mais cherche des affections qui ne se manifestent pas d'un point de vue clinique. L'indication a aussi été classée dans cette rubrique quand seul le motif « contrôle » a été mentionné. Le concept « état du parodonte » n'est pas repris dans ce groupe bien qu'il s'agisse aussi d'un terme très général désignant plutôt la recherche d'une affection occulte en parodontologie.

Cette indication a été citée par 268 dispensateurs (97,81 %) pour 3.702 prestations OPG (68,10 %).

Les indications se répartissent comme suit dans ce groupe :

Indication	Nbre	%
État de la bouche	3613	97,62
Contrôle, bilan	73	1,97
Programmation d'un traitement	15	0,41

Le tableau suivant présente la répartition des indications supplémentaires.

Groupe d'indications	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Caries	1827	239	49,35	89,18
Dents de sagesse/dents incluses	862	208	23,28	77,61
Orthodontie/formation des dents	326	142	8,81	52,99
Implants/prothèses	577	188	15,59	70,15
Affections occulte/état de la bouche	3702	268	100,00	100,00
Traumatisme	15	14	0,41	5,22
Problèmes d'ATM	44	22	1,19	8,21
Parodontologie	515	165	13,91	61,57
Endodontologie	212	75	5,73	27,99
Inflammation	108	70	2,92	26,12
Indication exceptionnelle	3	2	0,08	0,75

Les circonstances éventuelles se répartissent comme suit :

Circonstance	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Premier contact avec le patient	1420	245	38,36	91,42
Tendance aux vomissements	7	5	0,19	1,87
Douleurs	106	54	2,86	20,15
État psychique ou mental	14	9	0,38	3,36
Pas de nature dentaire	35	28	0,95	10,45
Urgence	25	14	0,68	5,22
À la demande d'un autre dispensateur	22	13	0,59	4,85

Le tableau suivant présente l'association éventuelle avec d'autres indications.

Nbre d'indications	Nbre d'OPG	%
1	715	19,31
2	1792	48,41
3	923	24,93
4	232	6,27
5	36	0,97
6	3	0,08

PREUVES

Selon le **manuel Oral Radiology**, les affections occultes sont tellement rares qu'il n'est pas judicieux de procéder à un dépistage par radiographie chez les patients ayant une denture normale. Les caries constituent une exception mais pour celles-ci, ce sont des radiographies bitewings dans le secteur postérieur qui sont proposées.

Les **recommandations européennes** affirment que le dépistage radiologique chez les patients asymptomatiques ayant perdu des dents n'est pas judicieux sauf si une pose d'implants est prévue.

Selon l'**American Dental Association**, aucun examen radiographique n'est nécessaire pour les patients asymptomatiques sauf s'ils présentent un risque de caries. Mais dans ce cas, l'association américaine suggère des radiographies bitewings dans le secteur postérieur.

COMMENTAIRE

L'indication « recherche d'affections occultes » qui est très souvent désignée comme « état de la bouche » est utilisée dans près de 70 % des cas. Presque tous les praticiens de l'art dentaire faisant partie de l'échantillon l'emploient. Dans un cas sur cinq, c'est la seule indication. Quand elle est combinée à une autre, il s'agit dans la moitié des cas de « caries ». Les indications « dents de sagesse », « implants et prothèses » et « parodontologie » sont aussi fréquentes.

Dans 38 % des cas où l'indication « affections occultes » est mentionnée, la prestation OPG a été effectuée lors du premier contact avec le patient. Ici aussi, beaucoup de praticiens de l'art dentaires sont concernés (245 sur 275).

Cette indication est considérée comme non pertinente dans la suite de l'analyse vu qu'il n'existe que peu, voire pas du tout de fondement scientifique.

6. Groupe d'indications TRAUMATISME

Tous les problèmes dentaires traumatiques font partie de ce groupe. Les indications comme « fracture de racine dentaire » ne figurent pas ici mais dans la rubrique « implants ».

36 dispensateurs (13,14 %) ont spécifié cette indication pour 44 prestations OPG au total (0,81 %).

Le tableau suivant présente la répartition des indications supplémentaires.

Groupe d'indications	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Caries	8	7	18,18	19,44
Dents de sagesse/dents incluses	2	2	4,55	5,56
Orthodontie/formation des dents	4	4	9,09	11,11
Implants/prothèses	10	10	22,73	27,78
Affections occultes/état de la bouche	15	14	34,09	38,89
Traumatisme	44	36	100,00	100,00
Problèmes d'ATM	4	4	9,09	11,11
Parodontologie	2	2	4,55	5,56
Endodontologie	3	3	6,82	8,33

Le tableau suivant présente la répartition des circonstances éventuelles.

Circonstance	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Premier contact avec le patient	14	12	31,82	33,33
Douleurs	1	1	2,27	2,78
État psychique ou mental	1	1	2,27	2,78

Le tableau suivant présente l'association éventuelle avec d'autres indications.

Nbre d'indications	Nbre d'OPG	%
1	12	27,27
2	18	40,91
3	12	27,27
4	2	4,55

PREUVES

D'après le **manuel Oral Radiology**, le cliché panoramique est justifié dans le cadre de l'évaluation de traumatismes.

Le traumatisme cranio-facial n'est pas mentionné dans les **recommandations européennes**.

En l'occurrence, l'**American Dental Association** considère que le cliché panoramique est utile. Lorsque le traumatisme porte sur la structure même des dents, l'American Dental Association propose néanmoins une radiographie intra-orale.

COMMENTAIRE

Il s'agit en l'occurrence d'un petit nombre de prestations. Aucun fondement scientifique précis n'existe pour les OPG dans ces indications. Ces indications sont acceptées dans les analyses suivantes.

7. Groupe d'indications ARTICULATION TEMPORO-MANDIBULAIRE/ BRUXISME (ATM)

Ces indications ont été mentionnées pour 71 prestations OPG (1,31 %) par 43 dispensateurs de soins (14,96 %).

La répartition se présente comme suit :

Indication	Nombre	%
Bruxisme	15	21,13
Problèmes d'articulation temporo-mandibulaire	56	78,87

Le tableau suivant présente la répartition des indications supplémentaires.

Groupe d'indications	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Caries	8	7	11,27	17,07
Dents de sagesse/dents incluses	18	12	25,35	29,27
Orthodontie/formation des dents	3	3	4,23	7,32
Implants/prothèses	8	7	11,27	17,07
Affections occultes/état de la bouche	44	22	61,97	53,66
Traumatisme	4	4	5,63	9,76
Problèmes d'ATM	71	41	100,00	100,00
Parodontologie	10	10	14,08	24,39
Endodontologie	3	3	4,23	7,32
Inflammation	4	4	5,63	9,76

Le tableau suivant présente la répartition des circonstances éventuelles.

Circonstance	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Premier contact avec le patient	30	11	42,25	26,83
Douleurs	24	9	33,80	21,95
À la demande d'un autre dispensateur	2	2	2,82	4,88

Le tableau suivant donne des informations sur la combinaison éventuelle de plusieurs indications.

Nombre d'indications	Nombre d'OPG	%
1	9	12,68
2	23	32,39
3	29	40,85
4	8	11,27
5	1	1,41
6	1	1,41

PREUVES

Seul le manuel **Oral Radiology** mentionne le cliché panoramique dans le cadre de problèmes de l'articulation temporo-mandibulaire. La radiologie n'est pas utile lorsqu'elle ne contribue pas au traitement.

COMMENTAIRE

Il s'agit également d'un petit nombre de prestations OPG.

Dans les $\frac{3}{4}$ des cas, il s'agit d'un examen de l'articulation temporo-mandibulaire. Dans les autres cas, le bruxisme est mentionné comme indication.

Dans la plupart des cas, l'indication est combinée avec une ou plusieurs autres indications. Dans les $\frac{2}{3}$ des cas, il y a une combinaison avec le dépistage d'affections occultes. Les dents de sagesse sont également souvent mentionnées. Dans 42 % des cas, la prestation OPG a été effectuée lors du premier contact avec le patient.

Dans les analyses suivantes, cette indication est considérée comme conforme, bien que les arguments scientifiques relatifs à cette indication ne se retrouvent que dans le manuel Oral Radiology.

8. Groupe d'indications PARODONTOLOGIE

Cette indication ne figure pas de manière standard dans le questionnaire. Néanmoins, les personnes interrogées ont mentionné 717 fois (13,19 %) cette indication (ou une indication qui s'y rapporte). Il s'agissait de 195 dispensateurs de soins (71,17 %). Des indications telles que « gingivite » et « mesure de la hauteur d'os » font également partie de cette rubrique.

La notion de « état du parodonte » apparaît également dans cette rubrique bien qu'on puisse se demander dans quelle mesure il y a dans ce cas des problèmes parodontologiques ou s'il s'agit d'éventuelles affections occultes (310 prestations sur 689 ou 44,99 % des prestations traitées dans cette rubrique).

Le tableau suivant présente la répartition des indications supplémentaires.

Groupe d'indications	Nombre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Caries	287	116	41,65	60,42
Dents de sagesse/dents incluses	114	68	16,55	35,42
Orthodontie/formation des dents	7	7	1,02	3,65
Implants/prothèses	159	90	23,08	46,88
Affections occultes/état de la bouche	515	165	74,75	85,94
Traumatisme	2	2	0,29	1,04
Problèmes d'ATM	10	10	1,45	5,21
Parodontologie	689	192	100,00	100,00
Endodontologie	93	33	13,50	17,19
Inflammation	25	22	3,63	11,46
Indication exceptionnelle	1	1	0,15	0,52

Le tableau suivant présente la répartition des circonstances éventuelles.

Circonstance	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Premier contact avec le patient	208	107	30,19	55,73
Douleurs	17	14	2,47	7,29
Pas de nature dentaire	8	7	1,16	3,65
Urgence	3	3	0,44	1,56
À la demande d'un autre dispensateur	3	2	0,44	1,04

Le tableau suivant donne des informations sur la combinaison éventuelle de plusieurs indications.

Nombre d'indications	Nombre d'OPG	%
1	57	8,27
2	235	34,11
3	246	35,70
4	121	17,56
5	28	4,06
6	2	0,29

PREUVES

Selon le **manuel Oral Radiology**, le cliché panoramique a pour désavantage de ne pas restituer le détail anatomique. En cas de problèmes parodontaux, des clichés périapicaux et des « bitewings » sont mentionnés comme examen.

Les **recommandations européennes** n'apportent pas de réponse univoque.

L'**American Dental Association** prévoit des possibilités pour les clichés panoramiques chez de nouveaux patients.

COMMENTAIRE

Ce groupe d'indications se retrouve dans 13 % des prestations OPG, généralement en combinaison avec un ou plusieurs autres groupes d'indications (91,63 %). Dans près de 45 % de ces prestations, il s'agit de la mention « état du parodonte » ou d'un équivalent, sans mention d'un problème spécifique. On peut assimiler cela à la recherche d'une pathologie occulte en parodontologie. C'est dans ce sens que l'indication « état du parodonte » est considérée non conforme dans les autres analyses. Les autres indications au sein de ce groupe sont mentionnées dans la catégorie « doute » étant donné que les preuves ne sont pas univoques.

Dans les $\frac{3}{4}$ des prestations avec l'indication « parodontologie », cette indication est combinée avec le groupe d'indications « affections occultes ». Dans 40 % des cas, il y a combinaison avec les « caries ». Les groupes « implants » et « dents de sagesse » sont également souvent mentionnés.

Enfin, 30 % de ces prestations s'avèrent être effectuées lors du premier contact avec le patient.

9. Groupe d'indications ENDODONTOLOGIE/PROBLÈMES APICAUX

Cette indication ne figure pas de manière standard dans le questionnaire. Ce groupe d'indications a été mentionné 291 fois (5,35%) par 99 dispensateurs (36,13%).

La répartition est la suivante :

Indication	Nbre d'OPG	%
Apical	157	53,95
Endo	112	38,49
Dévitalisation	18	6,19
Canal	3	1,03
Tige	1	0,34

Le tableau suivant présente la répartition des indications supplémentaires.

Groupe d'indications	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Caries	169	62	58,08	62,63
Dents de sagesse/dents incluses	68	31	23,37	31,31
Orthodontie/formation des dents	5	4	1,72	4,04
Implants/prothèses	68	39	23,37	39,39
Affections occultes/état de la bouche	212	75	72,85	75,76
Traumatisme	3	3	1,03	3,03
Problèmes d'ATM	3	3	1,03	3,03
Parodontologie	93	33	31,96	33,33
Endodontologie	291	99	100,00	100,00
Inflammation	15	12	5,15	12,12

Le tableau suivant présente la répartition des circonstances éventuelles.

Circonstance	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Premier contact avec le patient	78	44	26,80	44,44
Tendance aux vomissements	1	1	0,34	1,01
Douleurs	10	9	3,44	9,09
Urgence	1	1	0,34	1,01

Le tableau suivant donne des informations sur la combinaison éventuelle de plusieurs indications.

Nombre d'indications	Nombre d'OPG	Colonne
1	13	4,47
2	61	20,96
3	103	35,40
4	87	29,90
5	25	8,59
6	2	0,69

PREUVES

Seules les recommandations européennes traitent de l'endodontie où il n'est question que de périapicaux.

COMMENTAIRE

Dans un peu plus de la moitié des prestations OPG effectuées dans ce groupe, il s'agit de l'examen de lésions apicales. Dans 40 % des cas, l'« endodontie » est mentionnée comme indication. Dans seulement 4,47 % des cas, cette indication est la seule mentionnée. La recherche d'affections occultes et les caries sont les groupes d'indications faisant l'objet de la plupart des combinaisons.

Dans $\frac{1}{4}$ des cas, la prestation OPG a été effectuée lors du premier contact avec le patient.

Il n'y avait pas d'argumentation scientifique en faveur de cette indication. C'est pourquoi elle est considérée comme non conforme dans les autres analyses.

10. Groupe d'indications INFLAMMATION

Des indications telles que « ostéite », « sinusite », « abcès », « cyste », « granulome », « fistule » et « infection » figurent dans la présente rubrique.

Il s'agit de 175 prestations OPG (3,22 %) effectuées par 98 dispensateurs (35,77 %).

La répartition est la suivante.

Indication	Nbre d'OPG	%
Ostéite	25	12,82
Abcès	75	38,46
Infection	46	23,59
Fistule	9	4,62
Sinusite	35	17,95
Granulome	8	4,10

Le tableau suivant présente la répartition des indications supplémentaires.

Groupe d'indications	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Caries	102	62	52,31	59,62
Dents de sagesse/dents incluses	31	24	15,90	23,08
Orthodontie/formation des dents	2	2	1,03	1,92
Implants/prothèses	45	34	23,08	32,69
Affections occultes/état de la bouche	108	70	55,38	67,31
Problèmes d'ATM	4	4	2,05	3,85
Parodontologie	25	22	12,82	21,15
Endodontologie	15	12	7,69	11,54
Inflammation	195	104	100,00	100,00
Indication exceptionnelle	1	1	0,51	0,96

Le tableau suivant présente la répartition des circonstances éventuelles.

Circonstance	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Premier contact avec le patient	72	54	36,92	51,92
Tendance aux vomissements	1	1	0,51	0,96
Douleurs	26	21	13,33	20,19
État psychique ou mental	1	1	0,51	0,96
Pas de nature dentaire	6	6	3,08	5,77
Urgence	9	7	4,62	6,73
À la demande d'un autre dispensateur	3	3	1,54	2,88

Le tableau suivant donne des informations sur la combinaison éventuelle de plusieurs indications.

Nombre d'indications	Nombre d'OPG	%
1	34	17,44
2	53	27,18
3	56	28,72
4	41	21,03
5	9	4,62
6	2	1,03

PREUVES

Ni les recommandations européennes, ni le manuel **ORAL RADIOLOGY** ne traitent de ces indications pour le cliché panoramique.

COMMENTAIRE

Ce groupe d'indications est très hétérogène et concerne peu de prestations. Aucune preuve n'a été trouvée à ce sujet.

Dans ce sens, elles sont dès lors considérées comme non conformes dans les autres analyses.

11. Groupe d'indications INDICATIONS EXCEPTIONNELLES

Dans la présente rubrique figurent 9 prestations OPG effectuées par 8 dispensateurs. Les indications sont très diversifiées.

La répartition est la suivante :

Indication	Nbre d'OPG	%
Glande salivaire	4	44,44
Carcinome	1	11,11
Corps étranger	1	11,11
Blanchiment	2	22,22
Obturation	1	11,11

COMMENTAIRE

Le nombre est négligeable. Dans les autres analyses, ces prestations sont mentionnées dans la rubrique « doute ».

12. Circonstance SUR LA BASE DE DOULEURS

Pour 192 prestations OPG, la douleur a été avancée (entre autres) comme indication (3,53 %) par 91 dispensateurs (33,21 %).

Dans 21 cas, la douleur était l'unique raison de la prestation OPG (10,94 %).

Répartition des types de douleur

Type de douleur	Nbre d'OPG	%
Mal de dents	133	69,27
Névralgie faciale	15	7,81
Sinusite	7	3,65
Maux de tête	1	0,52
Gonflement	13	6,77
Douleur difficilement définissable	12	6,25

Le tableau suivant présente la répartition des indications.

Groupe d'indications	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Caries	78	47	40,63	51,65
Dents de sagesse/dents incluses	34	19	17,71	20,88
Orthodontie/formation des dents	2	2	1,04	2,20
Implants/prothèses	22	17	11,46	18,68
Affections occultes/état de la bouche	106	54	55,21	59,34
Traumatisme	1	1	0,52	1,10
Problèmes d'ATM	24	9	12,50	9,89
Parodontologie	17	14	8,85	15,38
Endodontologie	10	9	5,21	9,89
Inflammation	26	21	13,54	23,08

Le tableau suivant présente la répartition d'autres circonstances éventuelles.

Circonstance	Nbre	Nbre de LSD	% d'OPG	% de LSD
Premier contact avec le patient	76	37	39,58	40,66
Tendance aux vomissements	1	1	0,52	1,10
Douleurs	192	91	100,00	100,00
État psychique ou mental	1	1	0,52	1,10
Pas de nature dentaire	1	1	0,52	1,10
Urgence	16	12	8,33	13,19
À la demande d'un autre dispensateur	4	4	2,08	4,40

Le tableau suivant donne des informations sur la combinaison éventuelle de plusieurs indications.

Nombre d'indications	Nombre d'OPG	%
0	21	10,94
1	70	36,46
2	62	32,29
3	29	15,10
4	10	5,21

PREUVES

Ni les recommandations, ni le manuel **ORAL RADIOLOGY** ne traitent de la mention de la douleur comme motif pour un cliché panoramique. Il est fait référence à une pathologie spécifique ou à des situations spécifiques.

COMMENTAIRE

La douleur constitue une motivation insuffisante pour effectuer un cliché panoramique. Dans près de 90 % des cas, une ou plusieurs autres indications sont avancées. En cas de douleurs dentaires spécifiques, il ne peut bien sûr plus être question de détection d'affections occultes.

Lorsque cette circonstance est avancée comme unique raison, la prestation OPG est considérée comme non conforme dans les autres analyses.

13. Circonstance PATHOLOGIE NON DENTAIRE

Dans 55 cas (1,01 %), des raisons non dentaires ont été avancées par 43 dispensateurs (15,69 %) pour justifier la prestation OPG.

Dans 16,36 % des cas, cette indication était la seule raison pour justifier la prestation (9 prestations OPG).

Répartition des indications non dentaires

Indication	Nombre OPG	%
Biphosphonate (1x carcinome certain)	3	5,45
Cardial (7x préopératoire)	18	32,73
Sclérose en plaques	2	3,64
Cancer (7 chimio, 5 radiothérapie)	15	27,27
ACV	1	1,82
SFC	1	1,82
Diabète	3	5,45
Maladie des reins	2	3,64
Préopératoire (y compris l'intervention cardiaque)	13	23,64
Hépatite	1	1,82
ORL (pas de sinusite)	1	1,82
Névralgie du trijumeau, paralysie du visage	2	3,64

Vu la grande diversité de ces indications, cela n'a pas vraiment beaucoup de sens de donner un aperçu global des combinaisons avec d'autres groupes d'indications ou des circonstances.

PREUVES

Ni les recommandations spécifiques, ni le manuel **ORAL RADIOLOGY** ne donnent des indications pour effectuer un cliché panoramique en cas de pathologie non dentaire. La seule circonstance citée est que l'examen n'est pas pertinent pour détecter des affections occultes (asymptomatiques).

COMMENTAIRE

Il s'agit d'un petit nombre de prestations OPG où l'on ne retrouve pas de preuves relatives aux indications. Pour la plupart des praticiens de l'art dentaire qui ont avancé cette indication, il s'agit de une ou deux prestations, donc d'une situation plutôt exceptionnelle.

14. Circonstance ÉTAT PSYCHIQUE OU MENTAL

Cette circonstance a été mentionnée dans 17 cas par 11 dispensateurs au total. Cette circonstance a toujours été mentionnée en combinaison avec 1 ou plusieurs indications.

Le tableau suivant présente la répartition de ces indications.

Groupe d'indications	Nombre	Nombre de LSD	% des OPG	% des LSD
Caries	14	9	82,35	81,82
Dents de sagesse/incluses	5	4	29,41	36,36
Implants/prothèses	4	3	23,53	27,27
Affections occultes/état de la bouche	14	9	82,35	81,82
Traumatisme	1	1	5,88	9,09
Problèmes d'ATM	0	0	0,00	0,00
Inflammation	1	1	5,88	9,09

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la répartition d'autres circonstances éventuelles.

Circonstance	Nombre	Nombre de LSD	% des OPG	% des LSD
Premier contact avec le patient	3	3	17,65	27,27
Douleurs	1	1	5,88	9,09
État psychique ou mental	17	11	100,00	100,00

Le tableau suivant donne des informations sur la combinaison éventuelle de plusieurs indications.

Nombres d'indications	Nombre OPG
1	2
2	8
3	7

PREUVES

Ni le manuel, ni les différentes recommandations font référence aux raisons psychiques ou mentales pour opter pour une prestation OPG comme examen radiologique dentaire.

COMMENTAIRE

Aucune preuve scientifique n'a été retrouvée pour cette circonstance. Il s'agit cependant d'un nombre négligeable de prestations OPG.

15. Circonstance TENDANCE AUX VOMISSEMENTS

Dans cette rubrique figurent les circonstances où la radiographie intra-buccale n'est pas supportée par les assurés. Il s'agit de 12 prestations OPG effectuées par 8 dispensateurs. Dans un cas, il s'agissait de la seule raison avancée.

Le tableau suivant présente la répartition des indications.

Groupe d'indications	Nombre	Nombre LSD	% des OPG	% des LSD
Caries	4	4	33,33	50,00
Dents de sagesse/incluses	1	1	8,33	12,50
Affections occultes/état de la bouche	7	5	58,33	62,50
Endodontologie	1	1	8,33	12,50

Le tableau suivant présente la répartition d'autres circonstances éventuelles.

Circonstance	Nombre	Nombre de LSD	% des OPG	% des LSD
Premier contact avec le patient	2	2	16,67	25,00
Tendance aux vomissements	12	8	100,00	100,00
Douleurs	1	1	8,33	12,50
Pas de nature dentaire	1	1	8,33	12,50

Le tableau suivant donne des informations sur la combinaison éventuelle de plusieurs indications.

Nombre d'indications	Nombre OPG
0	1
1	8
2	3

PREUVES

Les recommandations européennes ne mentionnent pas cette circonstance pour l'indication.

Le manuel Oral Radiology stipule néanmoins, en ce qui concerne les avantages du cliché panoramique, qu'il y a « ability to be used in patients unable to open their mouths » (possibilité d'utilisation chez des patients incapables d'ouvrir la bouche).

COMMENTAIRE

Cette circonstance se présente très rarement. Il n'existe pas de preuves scientifiques univoques à ce sujet. Elle est donc fonction d'une indication plus spécifique.

16. Circonstance À LA DEMANDE D'UN AUTRE DISPENSATEUR

Dans 57 cas, 31 dispensateurs ont mentionné que la prestation OPG a été effectuée à la demande d'un autre dispensateur (médecin ou dentiste). Dans 29 cas, il s'agit de la seule motivation avancée.

Répartition des dispensateurs transmettant la demande :

Demandeur	Nombre OPG	%
Médecin (généraliste ou spécialiste)	11	19,30
Dentiste	42	73,68
Pas connu	4	7,02

Répartition des indications

Groupe d'indications	Nombre	Nombre de LSD	% des OPG	% des LSD
Caries	13	6	22,81	33,33
Dents de sagesse/incluses	6	6	10,53	33,33
Orthodontie/formation des dents	1	1	1,75	5,56
Implants/prothèses	2	2	3,51	11,11
Affections occultes/état de la bouche	22	13	38,60	72,22
Problèmes d'ATM	2	2	3,51	11,11
Parodontologie	3	2	5,26	11,11
Inflammation	3	3	5,26	16,67

Le tableau suivant présente la répartition d'autres circonstances éventuelles.

Circonstance	Nombre	Nombre de LSD	% des OPG	% des LSD
Premier contact avec le patient	36	18	63,16	58,06
Douleurs	4	4	7,02	12,90
Pas de nature dentaire	5	4	8,77	12,90
Urgence	1	1	1,75	3,23
À la demande d'un autre dispensateur	57	31	100,00	100,00

Le tableau suivant donne des informations sur la combinaison éventuelle de plusieurs indications.

Nombre d'indications	Nombre OPG
0	30
1	9
2	12
3	5
4	1

PREUVES

L'opportunité d'une prestation OPG dépend uniquement de la pathologie spécifique du patient concerné. Qu'une prestation OPG ait été effectuée à la demande d'un autre dispensateur ou non ne dit rien sur sa nécessité médicale.

COMMENTAIRE

Cette circonstance a été très peu mentionnée mais dans 31 cas sur 57 il n'y a pas eu de spécification plus précise des indications. Dans $\frac{3}{4}$ des cas, le renvoi est demandé par un autre dentiste ; dans 20% des cas, il est demandé par un médecin. Les preuves sont bien sûr déterminées par les indications spécifiques pour la prestation.

17. Circonstance URGENCE

Pour 39 prestations OPG effectuées par 20 dispensateurs, l'urgence a été avancée comme raison. Pour 5 prestations, il s'agissait de la seule raison.

Répartition des indications

Groupe d'indications	Nombre	Nombre des LSD	% des OPG	% des LSD
Caries	20	14	51,28	70,00
Dents de sagesse / incluses	6	4	15,38	20,00
Orthodontie / formation des dents	1	1	2,56	5,00
Implants / prothèses	1	1	2,56	5,00
Affections occultes / état de la bouche	25	14	64,10	70,00
Parodontologie	3	3	7,69	15,00
Endodontologie	1	1	2,56	5,00
Inflammation	9	7	23,08	35,00

Le tableau suivant présente la répartition d'autres circonstances éventuelles.

Circonstance	Nombre	Nombre de LSD	% des OPG	% des LSD
Premier contact avec le patient	34	18	87,18	90,00
Douleurs	16	12	41,03	60,00
Urgence	39	20	100,00	100,00
À la demande d'un autre dispensateur	1	1	2,56	5,00

Le tableau suivant donne des informations sur la combinaison éventuelle de plusieurs indications.

Nombre d'indications	Nombre OPG	%
0	7	17,95
1	9	23,08
2	15	38,46
3	5	12,82
4	3	7,69

PREUVES

Aucune des sources consultées ne fait mention d'une indication pour prestations OPG en situations d'urgence. Seule la pathologie spécifique est déterminante.

COMMENTAIRE

L'urgence avancée comme motif d'une prestation OPG n'est que très peu présente dans l'échantillon. Généralement, la prestation a aussi d'autres motifs. Ces motifs détermineront les preuves. Parmi les 39 prestations de ce groupe, on en dénombre 34 effectuées lors du premier contact avec le patient.

18. Circonstance PREMIER CONTACT AVEC LE PATIENT

Pour 1.973 prestations OPG, il a été mentionné qu'elles ont été effectuées chez le dispensateur lors du premier contact avec le patient (36,30 % des prestations OPG). Ces prestations ont été portées en compte par 268 dispensateurs (97,81 % des dispensateurs).

Répartition des indications pour ces prestations OPG

Groupe d'indications	Nombre	Nombre de LSD	% des OPG	% des LSD
Caries	1039	235	52,66	87,69
Dents de sagesse / incluses	493	188	24,99	70,15
Orthodontie / formation des dents	211	115	10,69	42,91
Implants / prothèses	330	149	16,73	55,60
Affections occultes / état de la bouche	1420	245	71,97	91,42
Traumatisme	14	12	0,71	4,48
Problèmes d'ATM	30	11	1,52	4,10
Parodontologie	220	111	11,15	41,42
Endodontologie	78	44	3,95	16,42
Inflammation	65	49	3,29	18,28
Indication exceptionnelle	2	2	0,10	0,75

Circonstances mentionnées pour les prestations OPG

Circonstance	Nombre	Nombre de LSD	% des OPG	% des LSD
Premier contact avec le patient	1973	268	100,00	100,00
Tendance aux vomissements	2	2	0,10	0,75
Douleurs	76	37	3,85	13,81
État psychique ou mental	3	3	0,15	1,12
Pas de nature dentaire	22	19	1,12	7,09
Urgence	34	18	1,72	6,72
À la demande d'un autre dispensateur	36	18	1,82	6,72

Répartition suivant le nombre d'indications mentionnées

Nombre d'indications	Nombre OPG
0	58
1	572
2	826
3	406
4	98
5	11
6	2

PREUVES

Le manuel **Oral Radiology** ne stipule aucune indication en fonction d'un premier contact.

Les **recommandations européennes** stipulent qu'un cliché panoramique pour lésions osseuses asymptomatiques n'est pas pertinent chez de nouveaux patients. La répétition périodique de l'examen n'est pas non plus justifiée par des preuves scientifiquement fondées. Le cliché panoramique est seulement pertinent pour planifier l'orthodontie et certaines interventions chirurgicales telles que l'extraction de dents de sagesse.

L'**American Dental Association** estime que le cliché panoramique chez de nouveaux patients est opportun pour observer la formation des dents lorsqu'il s'agit d'enfants et pour détecter les restes radiculaires chez les adultes édentés.

COMMENTAIRE

Dans plus de 1/3 des prestations OPG, la prestation a été effectuée lors du premier contact avec le patient. Pour 58 prestations, il s'agit même de la seule raison. Pour effectuer une prestation OPG lors du premier contact avec le patient, il n'y a pas en soi de véritables preuves scientifiquement fondées. Seules les indications spécifiques du patient concerné déterminent la valeur ajoutée d'une OPG. Dans 72 % des cas, l'affection occulte et l'état de la bouche constituent une indication. Dans 52 % des cas, les caries constituent l'indication et dans 25 % des cas il s'agit des dents de sagesse.

19. Circonstance PRÉCÉDENTE PRESTATION OPG

Pour 2.116 prestations OPG, il a été mentionné qu'il y a déjà eu auparavant une prestation OPG (38,93 % des prestations OPG). Pour 2.022 prestations OPG, l'intervalle était connu avec exactitude. La médiane de cet intervalle était de 778 jours (+/- 2 ans).

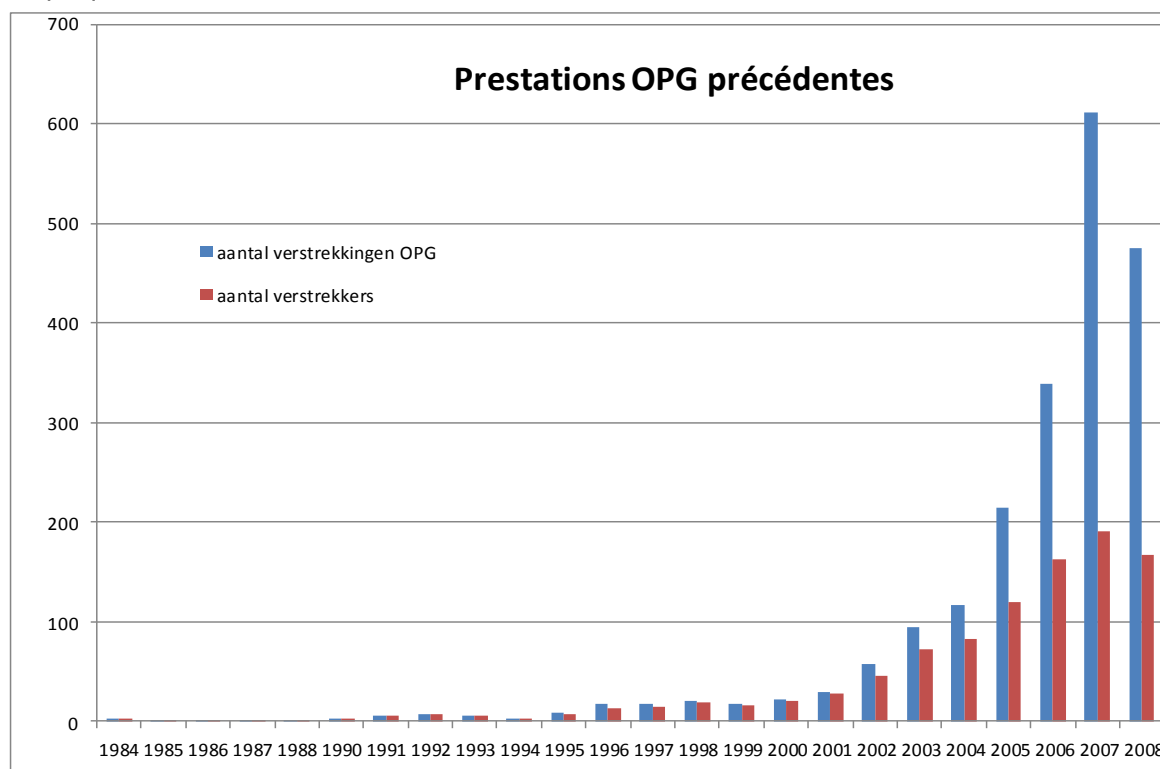
Pour 94 prestations, la date exacte de la prestation précédente n'a pas été mentionnée. Pour 48 de ces prestations, l'année a cependant été mentionnée.

Les 2.116 prestations OPG précédentes ont été attestées par 250 dispensateurs. Les prestations qui n'ont pas été datées ou qui n'ont pas été datées correctement ont été effectuées par 37 dispensateurs. Les prestations datées complètement ont été effectuées par 239 dispensateurs.

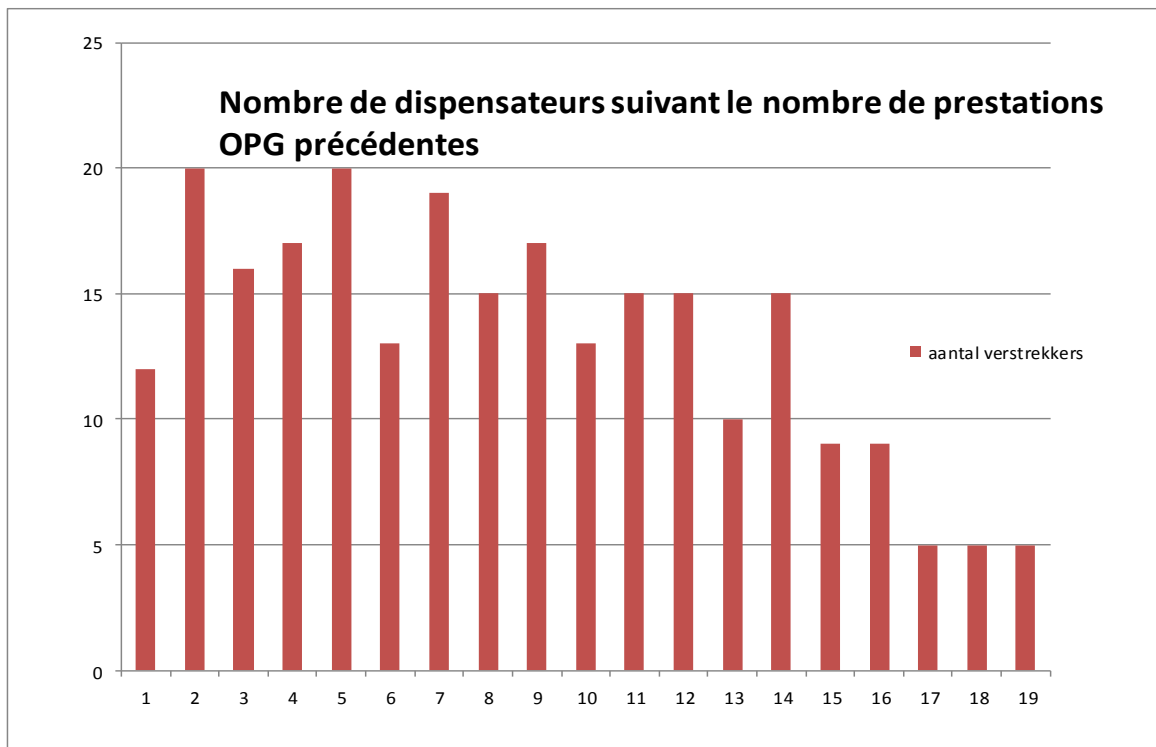
Répartition des prestations dont l'année d'exécution est connue

1985	1	1993	6	2000	22	2007	611
1986	1	1994	3	2001	30	2008	475
1987	1	1995	8	2002	57	Total	2070
1988	1	1996	18	2003	94		
1990	3	1997	17	2004	116		
1991	5	1998	21	2005	214		
1992	7	1999	18	2006	339		

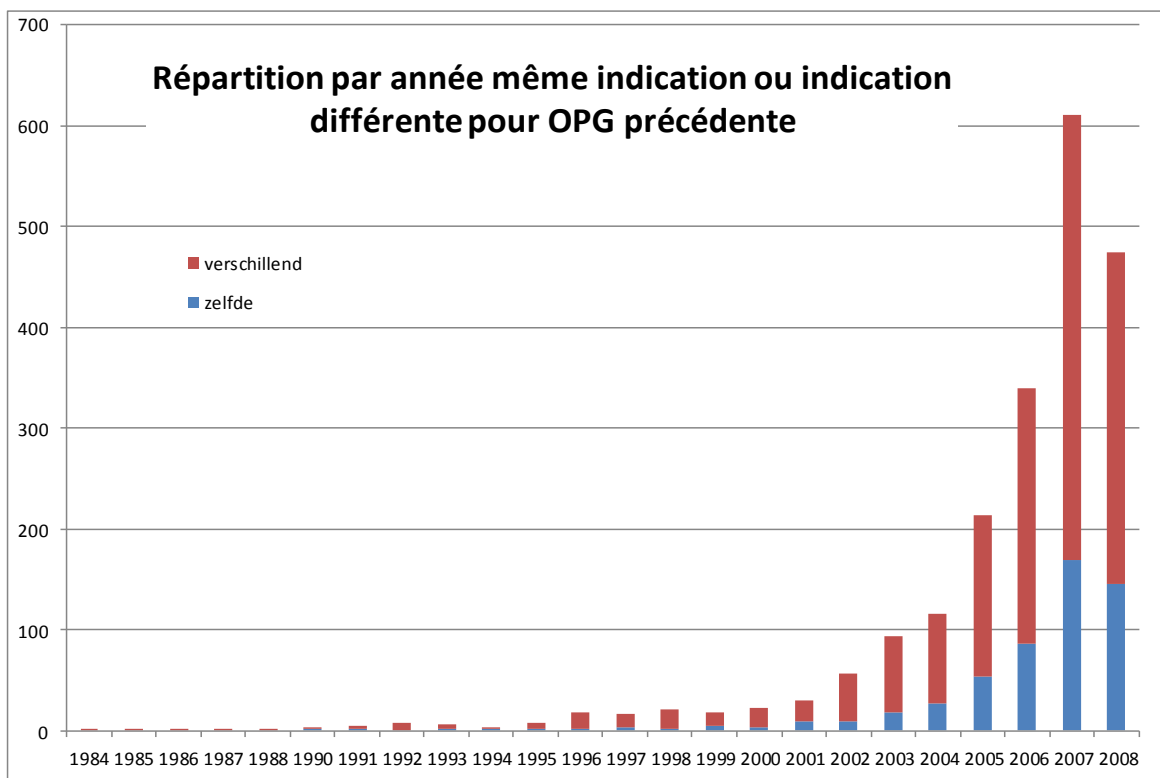
Graphique



Le graphique suivant présente le nombre de dispensateurs répartis suivant le nombre de fois qu'ils ont déclaré une prestation OPG précédente.



Le graphique suivant illustre dans quelle mesure la prestation OPG précédente avait la même indication ou une indication différente.



Tableau

INDICATION	Nombre		%		Total
	Même	Différente	Même	Différente	
1984	0	2	0,00	100,00	2
1985	0	1	0,00	100,00	1
1986	0	1	0,00	100,00	1
1987	0	1	0,00	100,00	1
1988	0	1	0,00	100,00	1
1990	1	2	33,33	66,67	3
1991	1	4	20,00	80,00	5
1992	0	7	0,00	100,00	7
1993	1	5	16,67	83,33	6
1994	1	2	33,33	66,67	3
1995	2	6	25,00	75,00	8
1996	2	16	11,11	88,89	18
1997	3	14	17,65	82,35	17
1998	2	19	9,52	90,48	21
1999	5	13	27,78	72,22	18
2000	3	19	13,64	86,36	22
2001	9	21	30,00	70,00	30
2002	9	48	15,79	84,21	57
2003	18	76	19,15	80,85	94
2004	27	89	23,28	76,72	116
2005	53	161	24,77	75,23	214
2006	86	253	25,37	74,63	339
2007	169	442	27,66	72,34	611
2008	146	329	30,74	69,26	475
Total	538	1532	25,99	74,01	2070

Dans 25 % des cas, la prestation a été effectuée, en 2009, par les praticiens de l'art dentaire pour la/les même(s) raison(s) que la précédente. À partir de 2000, ce pourcentage est globalement supérieur au fur et à mesure que la prestation OPG précédente est récente (exception pour 2001. Pour 2000, les nombres par an sont plus petits).

Pour les prestations OPG avec la même indication que la précédente effectuée en 2000 ou ultérieurement, la répartition des groupes d'indications est la suivante.

Groupe d'indications	Nombre	Nombre de LSD	% des OPG	% de LSD
Caries	205	93	39,42	54,39
Dents de sagesse / incluses	81	55	15,58	32,16
Orthodontie / formation des dents	41	32	7,88	18,71
Implants / prothèses	40	31	7,69	18,13
Affections occultes / état de la bouche	443	145	85,19	84,80
Traumatisme	1	1	0,19	0,58
Problèmes d'ATM	3	2	0,58	1,17
Parodontologie	86	45	16,54	26,32
Endodontologie	13	9	2,50	5,26
Inflammation	5	5	0,96	2,92

Répartition des circonstances pour ces prestations

Circonstance	Nombre	Nombre de LSD	% des OPG	% de LSD
Tendance aux vomissements	1	1	0,19	0,58
Douleurs	1	1	0,19	0,58
État psychique ou mental	2	1	0,38	0,58
Pas de nature dentaire	4	4	0,77	2,34
À la demande d'un autre dispensateur	2	2	0,38	1,17

Le tableau suivant présente la répartition du nombre de groupes d'indications par prestation pour ces prestations.

Nombre d'indications	Nombre OPG	%
0	1	0,19
1	199	38,27
2	254	48,85
3	56	10,77
4	7	1,35
5	3	0,58

Lorsqu'une prestation OPG est répétée pour le même motif, 1 ou 2 indications sont mentionnées dans la plupart des cas (87,13 %). Dans 85,19 % des cas, l' « état de la bouche » et/ou les « affections occultes » sont avancés comme motif ; dans 39,42 % des cas, il s'agit de « caries ».

En extrapolant pour 2006-2007-2008 à tous les praticiens de l'art dentaire, on obtient le tableau suivant.

	Tous les praticiens de l'art dentaire		Les praticiens de l'art dentaire suivant les critères	
	Nombre	Montant (EUR)	Nombre	Montant (EUR)
Total 2009	644.926	20.181.822,70	567.285	17.646.889,67
Même indication				
2006 - 1.58%	10.203	319.285,64	8.975	279.181,85
2007 - 3.11%	20.050	627.433,41	17.636	548.624,79
2008 - 2.69%	17.321	542.043,07	15.236	473.959,88
Indication différente				
2006 – 4.65%	30.016	939.293,81	26.402	821.314,03
2007 – 8.13%	52.439	1.640.979,70	46.126	1.434.864,83
2008 – 6.05%	39.032	1.221.453,21	34.333	1.068.032,87
Nombre total répété				
2006 – 6.24%	40.219	1.258.579,45	35.377	1.100.495,88
2007 – 11.24%	72.489	2.268.413,11	63.762	1.983.489,62
2008 – 8.74%	56.354	1.763.496,28	49.570	1.541.992,75

Par « praticiens de l'art dentaire suivant les critères », on entend uniquement les praticiens de l'art dentaire qui remplissent les critères de sélection pour l'échantillon de cette enquête (au moins 50 prestations OPG en 2008 et moins de 10 % de prestations d'orthodontie).

COMMENTAIRE

Une prestation OPG précédente est connue pour près de 40 % des prestations OPG. Pour un peu plus de la moitié de ces prestations, la prestation précédente a été effectuée en 2007 ou 2008. Le plus grand nombre est observé en 2007, c'est-à-dire deux ans auparavant.

Globalement, les indications sont identiques pour ¼ de ces prestations OPG (544 prestations). Plus la prestation OPG précédente est récente, plus le pourcentage de prestations avec indications identiques est élevé. Pour ces prestations, le groupe d'indications « affections occultes » se présente dans 85 % des cas, les « caries » dans près de 40 % des cas. Les indications « dents de sagesse » et « parodontologie » sont également très fréquentes.

Dans 38 % des cas, il n'y a qu'une seule indication ; dans près de 60 % des cas, on observe 2 ou 3 indications lorsque les deux prestations OPG ont les mêmes indications.

L'examen des prestations OPG répétées avec la même indication montre que :

- 477 prestations n'étaient pas « conformes » (87,69 %)
- 51 sont à classer dans la catégorie « doute » (9,36 %)
- seulement 16 prestations sont « conformes » (2,94 %).

Le dernier tableau présente une extrapolation au budget global des prestations OPG pour les trois dernières années. Les pourcentages mentionnés en regard des années expriment la proportion des prestations OPG répétées pour l'année en question par rapport au nombre total de prestations OPG dans l'échantillon.

Les dépenses pour la répétition de la prestation OPG après un an sont estimées à 1,5 million d'euros. Les dépenses pour cette répétition pour les prestations ayant une même indication sont estimées à 0,5 million d'euros.

D. EVALUATION DES PRESTATIONS OPG

Les prestations sont réparties en quatre catégories :

- « **Conforme** » signifie que les preuves sont manifestes quant à l'indication suivant les recommandations
- « **Doute** » signifie qu'il n'y a pas de preuves univoques et que la prestation est parfois conforme et parfois pas. Impossible à distinguer pour la prestation individuelle. Les indications qui ne figurent pas explicitement dans les recommandations mais qui sont apparentées se retrouvent également dans cette catégorie
- « **Non conforme** » signifie qu'il n'y a pas de preuves, soit parce qu'il est impossible de retrouver quoi que ce soit, soit parce que c'est mentionné explicitement dans les recommandations. Cette catégorie porte également sur l'absence d'indications ou l'abondance d'indications et la répétition d'une prestation pour les mêmes indications
- « **Aucune** » signifie que rien ne peut être dit à propos de la prestation ou que le formulaire n'a pas été renvoyé ou complété.

Dans ce contexte, les critères suivants sont appliqués :

« Non conformes » :

- lorsque le nombre de groupes d'indications est égal à 0 (111 prestations)
- lorsque le nombre de groupes d'indications est supérieur à 3 ; il est alors question d'une indication peu critique (293 prestations)
- lorsque l'indication est caries
- lorsque l'indication est affections occultes ou état de la bouche
- lorsque l'indication est endodontologie
- lorsque l'indication est inflammation
- lorsque la prestation a été répétée dans les deux ans avec indication(s) identique(s)
- lorsque, dans le groupe d'indications implants, il s'agit d'une prothèse, d'une couronne ou d'un bridge, d'une extraction de dents autres que les dents de sagesse
- lorsque, dans le groupe d'indications paro, il s'agit uniquement du « état du parodonte » étant donné que cela peut aussi être considéré comme affection occulte.

« Doubte » :

- lorsque, dans le groupe d'indications DENTS DE SAGESSE, il s'agit du contrôle de dents de sagesse ou de problèmes de dents incluses
- lorsque, dans le groupe d'indications IMPLANTS, il s'agit du contrôle d'un implant ou d'une vérification quant à la possibilité de placer un implant
- lorsque, dans le groupe d'indications PARO, il ne s'agit pas de l'état du parodonte
- lorsqu'il s'agit d'une indication exceptionnelle.

« Conforme » :

- lorsque l'indication ORTHODONTIE est mentionnée
- lorsque, dans le groupe DENTS DE SAGESSE, il s'agit d'une extraction de dents de sagesse

- lorsque, dans le groupe d'indications IMPLANTS, il s'agit d'OPG en fonction du placement d'un implant
- lorsqu'il s'agit d'un traumatisme
- lorsqu'il s'agit d'un problème d'ATM
- lorsqu'une radiographie intra-buccale n'est pas supportée par l'assuré
- lorsqu'un cliché panoramique a été effectué en raison de l'état psychique et/ou mental de l'assuré.

Les prestations OPG dont le nombre est 1, 2 ou 3 sont considérées « conformes » si au moins une indication est conforme. Si ce n'est pas le cas, elles sont classées dans la catégorie « doute » si au moins une indication est ainsi classée. Les autres prestations sont considérées comme étant « non conformes ».

Les résultats se présentent comme suit :

	%	Nombre	% de LSD	Nombre de LSD
Aucune	1,16	64	13,09	36
Conformes	21,78	1.198	92,36	254
Doute	20,85	1.147	95,27	262
Non conformes	56,20	3.091	99,64	274
Total	100,00	5.500	100,00	275

Il convient de faire remarquer qu'un dentiste n'a renvoyé aucun formulaire.

E. INCIDENCES FINANCIÈRES

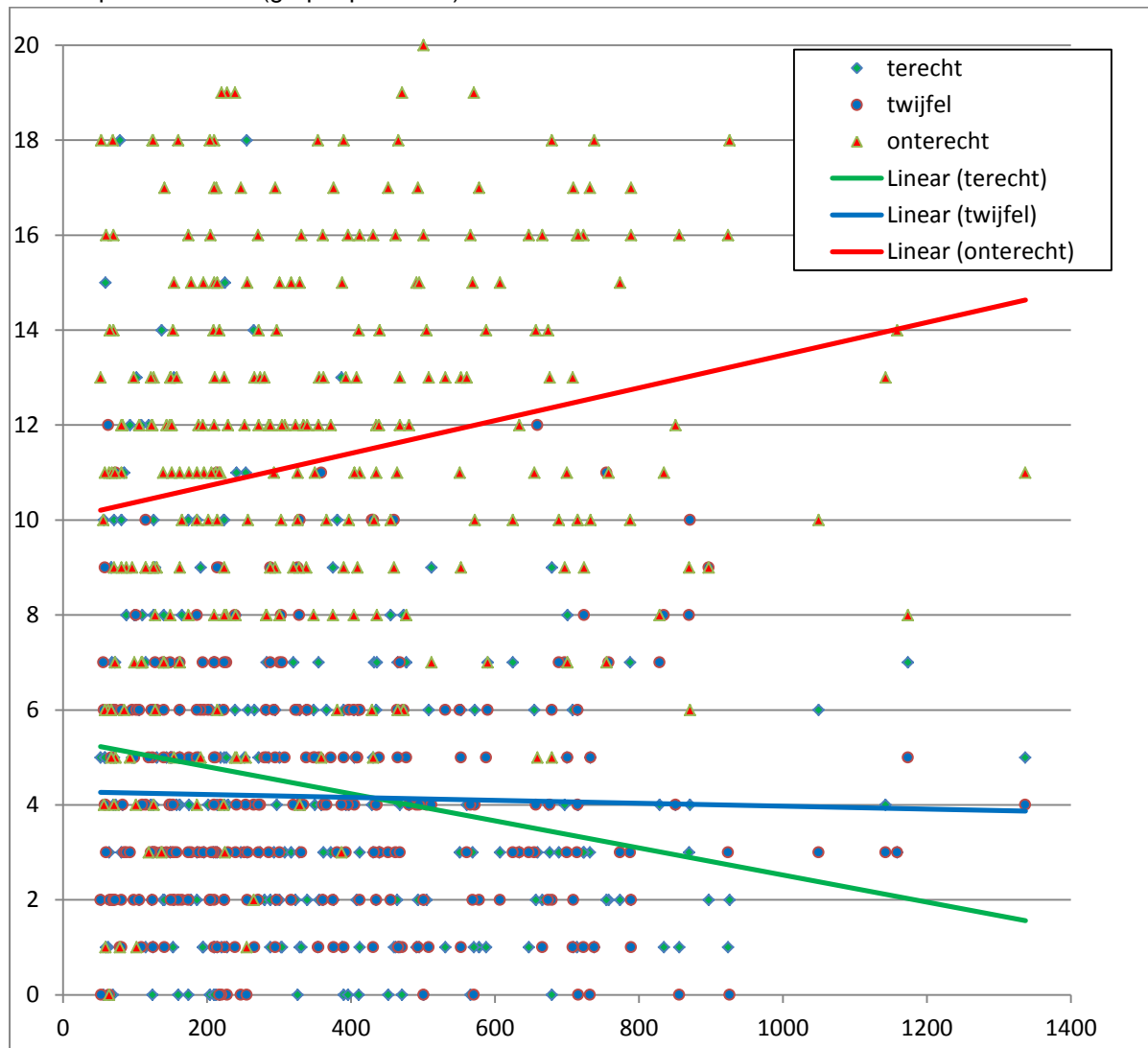
En extrapolant à toutes les prestations OPG attestées par les praticiens de l'art dentaire en 2009, on obtient les résultats suivants :

	%	Montant	Nombre
Aucune	1,16	234.843,03	7.505
Conformes	21,78	4.395.967,93	140.477
Doute	20,85	4.208.827,39	134.496
Non conformes	56,20	11.342.184,36	362.448
Total	100,00	20.181.822,70	644.926

Si, pour cette extrapolation, seuls sont pris en compte les praticiens de l'art dentaire selon les critères appliqués pour établir l'échantillon, on obtient alors les résultats suivants pour 2009 :

	%	Montant	Nombre
Aucune	1,16	205.694,72	6.601
Conformes	21,78	3.850.347,97	123.565
Doute	20,85	3.686.434,99	118.305
Non conformes	56,20	9.934.411,99	318.814
Total	100,00	17.646.889,67	567.285

Le graphique suivant illustre la répartition des évaluations en fonction du nombre de prestations OPG dans le profil de 2008 (graphique Excel).



COMMENTAIRE

Plus de la moitié des prestations OPG (56,20 %) ont été effectuées de manière non conforme par rapport aux critères mentionnés. 20,85 % des prestations sont classées dans la catégorie « doute ».

Environ 1/5 seulement des prestations OPG ont une indication conforme. Par extrapolation, on obtient une dépense indue de plus de 10 millions d’euros. Il faut encore y ajouter 3,7 millions d’euros pour les prestations avec indication douteuse. Les indications non conformes et douteuses se retrouvent chez tous les praticiens de l’art dentaire de l’échantillon. La part des prestations non conformes augmente au fur et à mesure que le nombre de prestations OPG effectuées par le dentiste augmente. Ce phénomène sera analysé dans le chapitre suivant.

F. ANALYSES DE LA RÉPARTITION DES CARACTÉRISTIQUES EN FONCTION DU NOMBRE DE PRESTATIONS OPG EFFECTUÉES EN 2008

Cette analyse est présentée plus en détail dans l'annexe 4.

Les différentes variables (caractéristiques des prestations OPG) sont analysées en fonction de la part que représente le montant total des prestations OPG par rapport au chiffre d'affaires du dispensateur (caractéristique du dispensateur).

Cinq groupes de variables ont été examinés :

- les variables relatives à la prestation OPG précédente (date et éventuellement la même indication)
- les variables mentionnées en détail dans le questionnaire
- les variables correspondant aux groupes d'indications constituées sur la base des variables détaillées
- les variables correspondant aux circonstances, constituées sur la base des variables détaillées
- trois variables qui correspondent aux évaluations « conforme », « doute » et « non conforme ».

Deux praticiens de l'art dentaire ont été considérés comme « déviants » (« outliers ») :

- un parce qu'il avait un très grand nombre de fois « indication ATM » (il travaille dans un service universitaire spécifique)
- un parce qu'il avait un très grand nombre de prestations pré-implantaires (il travaille dans un hôpital).

Le calcul de la corrélation entre les variables et la proportion des prestations OPG, montre qu'elle est généralement très faible. Une corrélation plus significative est constatée pour quelques variables seulement :

- plus l'intervalle (= nombre de jours) entre la prestation actuelle et la prestation précédente est grand, plus la proportion de prestations OPG est petite par rapport au profil total.
- au plus loin remonte l'année de la prestation antérieure, plus la proportion de prestations OPG est petite par rapport au profil total.
- plus l'indication « carie » est mentionnée, plus la proportion de prestations OPG est grande par rapport au profil total.
- plus l'indication « dents de sagesse » est mentionnée, plus la proportion de prestations OPG est petite par rapport au profil total.
- plus le nombre de prestations OPG effectuées antérieurement pour les mêmes motifs est important, plus la proportion de prestations OPG est grande par rapport au profil total.

Une régression linéaire extrêmement variée a également été constatée, tant au niveau du nombre total de prestations OPG en 2008 qu'au niveau de la proportion de ces prestations par rapport au profil total. Cela donne des résultats plus significatifs.

Deux explications partielles de la proportion de prestations OPG par rapport au profil total sont obtenues :

- d'une part, la répétition de la prestation OPG à court terme et pour des motifs identiques,
- d'autre part, l'exécution des prestations OPG pour des motifs non conformes ou douteux.

Une indication incorrecte ne constitue cependant qu'une explication partielle d'un nombre de prestations OPG éventuellement plus important.

DISCUSSION

Il est impossible d'expliquer pourquoi le nombre de prestations OPG augmente chaque année. Les seules constatations possibles à ce sujet sont :

- que le nombre de praticiens de l'art dentaire (3-001) attestant ces prestations augmente chaque année (de 4.809 en 2002 à 5.021 en 2006)
- que le nombre moyen de prestations OPG par dentiste augmente de 100 à 106 au cours de la même période.

La diminution à partir de 2007 du nombre de praticiens de l'art dentaire qui ont attesté ces prestations est due aux nouveaux agréments 3-006 et 3-007. Néanmoins, 1/3 des praticiens de l'art dentaire n'attestent pas ces prestations.

La répétition de prestations OPG au cours de la même année civile est très rarement constatée. Il apparaît cependant que plus la proportion de prestations OPG est grande par rapport au profil total, plus l'examen est répété dans une période relativement courte. Dans ¼ des cas, les mêmes motifs sont avancés pour la prestation actuelle et la prestation précédente. Dans la majorité des cas où une prestation OPG précédente a été mentionnée, celle-ci a été effectuée dans les 3 années précédentes (69 %).

À l'analyse de l'indication/des indications et des circonstances des prestations OPG, on constate que :

- 56,20 % des prestations pouvaient être qualifiées comme étant « non conformes »
- dans 20,85 % des cas, il y avait un doute et dans seulement
- 21,56 % des cas la prestation OPG était conforme.

Les principales indications et circonstances considérées comme étant non conformes sont :

- les caries : mentionnées pour 46,34 % des prestations par 95,62 % des praticiens de l'art dentaire
- la détection d'affections occultes et l'examen de l'état de la bouche : mentionnés pour 68,10 % des prestations par 97,81 % des praticiens de l'art dentaire
- le premier contact avec le patient : mentionné pour 36,28 % des prestations par 97,81 % des praticiens de l'art dentaire

Très souvent, plusieurs indications et/ou circonstances ont été mentionnées. La combinaison de ces facteurs permet de cataloguer une prestation « conforme », « non conforme » ou « douteuse ».

- Tous les dispensateurs avaient 1 ou plusieurs prestations OPG « non conformes »
- 95 % des dispensateurs avaient 1 ou plusieurs prestations OPG « douteuses »
- 92 % des dispensateurs avaient 1 ou plusieurs prestations OPG « conformes ».

Plus la proportion des prestations OPG est grande par rapport au profil total, plus une prestation OPG risque d'être « non conforme ».

Seuls deux facteurs n'étaient pas liés à la proportion des prestations OPG par rapport au profil total :

- d'une part, le fait que plus la proportion est grande, plus la répétition de la prestation OPG est fréquente à court terme et souvent pour les mêmes motifs et
- d'autre part, le fait que plus la proportion est grande, plus une prestation OPG risque d'être cataloguée « non conforme ».

Du point de vue statistique, ce lien n'est pas suffisamment solide pour pouvoir expliquer en soi les constatations faites.

CONCLUSION

Il est impossible d'expliquer pourquoi le nombre de prestations OPG augmente chaque année.

À l'analyse de l'indication/des indications et des circonstances des prestations OPG, on constate que 56,20% des prestations pouvaient être qualifiées comme étant « non conformes ».

Les principales indications et circonstances considérées comme étant non conformes sont :

- les caries : mentionnées pour 46,34 % des prestations par 95,62 % des praticiens de l'art dentaire
- la détection d'affections occultes et l'examen de l'état de la bouche : mentionnés pour 68,10 % des prestations par 97,81 % des praticiens de l'art dentaire ;
- le premier contact avec le patient : mentionné pour 36,28 % des prestations par 97,81 % des praticiens de l'art dentaire.

Si, pour 2009, on extrapole les données à tous les praticiens de l'art dentaire qui remplissent les critères requis pour l'échantillon (moins de 10 % de prestations d'orthodontie et au moins 50 prestations OPG dans le profil) :

- 318.814 prestations pour un montant total de 9.934.411,99 EUR ont été indûment attestées
- 118.305 prestations pour un montant total de 3.686.434,99 EUR sont douteuses quant à leurs indications.

PROPOSITIONS

- Campagne d'information pour les praticiens de l'art dentaire concernant l'utilisation correcte de la prestation 3*7090 – 3*7101.
- Limitation des indications autorisées pour les prestations OPG : 68,44 % des prestations ont été considérées soit comme « non conformes » ou « douteuses ». Elles ont été effectuées par tous les praticiens de l'art dentaire interrogés.
- La répétition dans les deux ans doit être subordonnée à une autorisation du médecin-conseil. Les dépenses relatives à la répétition de la prestation OPG après un an peuvent être évaluées à 1,5 million d'euros ; les dépenses pour cette répétition de prestations avec la même indication peuvent être évaluées à 0,5 million d'euros.
- Fixer des critères à l'intention des médecins-conseils pour pouvoir refuser ou autoriser la répétition de prestations OPG dans un intervalle de un an ou deux ans : 87,69 % des prestations OPG répétées avaient des indications « non conformes ».